

MYTHOLOGIE GAULOISE

ESSAI

SUR

LES DIVINITÉS INDIGÈTES

DU VOCONTIUM

D'APRÈS LES MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES

PAR

M. FLORIAN VALLENTIN

Di patrii indigetes.....
Obtestor.....
(Virg., *Georg.*, lib. 1, v. 499.)

Séances des 30 juin, 24 juillet 1876, etc., etc.

INTRODUCTION.

Regrettez-vous le temps où le ciel sur la terre
Marchait et respirait dans un peuple de dieux ?
.....
Où quatre mille dieux n'avaient pas un athée ?
(Alfred de Musset, *Rolla*, invocation.)

La religion des Gaulois est depuis quelques années l'objet de recherches et d'investigations qui sont couronnées de succès. L'épigraphie latine fournit des renseignements précieux sur le culte de nos ancêtres.

Le grand nombre de divinités topiques mentionnées dans les inscriptions de la Gaule pourrait donner à croire qu'il n'existait point dans ce pays de religion commune à toute la population, que chaque nation et que chaque *pagus* invoquaient une divinité particulière qui en était la personnification. Les *Commentaires* de César, quoique

consacrés spécialement aux détails de ses opérations militaires, parlent des dieux du culte druidique adorés par l'universalité des Gaulois, sans toutefois faire connaître leurs appellations nationales. Quelques poésies, quelques légendes celtiques, publiées récemment, célèbrent les gloires et les hauts faits des grands dieux de la Gaule.

Lorsque, il y a cinq mille ans, à la suite de révolutions inconnues, les Aryas, répandus sur le vaste plateau de l'Iran ⁽¹⁾, se dispersèrent sur un espace immense depuis l'Inde jusqu'aux limites extrêmes de l'Europe occidentale, la tribu des Celtes, qui s'ébranla la première, peupla la France et l'Angleterre et y apporta les croyances et les traditions du berceau commun de la race ⁽²⁾. La nation aryenne adorait Dieu dans les manifestations de la nature ⁽³⁾. Cette religion se modifia dans la Celtique par suite des différences des climats et des races diverses auxquelles les conquérants s'étaient mêlés. Le druidisme, naturalisme éclairé, devint le culte dominant de la Celtique insulaire et continentale, et resserra les liens existants entre ces deux pays de même origine.

Au-dessous des dieux principaux, étaient des divinités secondaires qui peuplaient l'air, les eaux, les forêts, les vallées, les montagnes, en un mot, la nature entière.

⁽¹⁾ L'Iran s'étendait de l'Indus au Tigre et à l'Euphrate, de l'Oxus et du Iarxertes au golfe Persique.

⁽²⁾ Adolphe Pictet, *les Origines indo-européennes ou les Aryas primitifs*, essai de pantéologie linguistique, 2 vol. in-8°, tom. 2, p. 723 et suiv.

⁽³⁾ Pictet, *ibid. loc.*, tom. 2, p. 472 et 649.

Chaque lieu avait sa divinité éponyme, être surnaturel qui en était comme l'âme ⁽¹⁾.

La conquête romaine arrêta la civilisation gauloise dans son développement; les institutions sociales et politiques de notre pays furent transformées. Rome, en vue d'unifier le monde soumis à ses lois, imposait à la fois sa langue et sa religion *per pacem societatis*, dit Saint-Augustin ⁽²⁾. Le druidisme, qui s'identifiait trop avec la nationalité gauloise, fut interdit aux citoyens; Claude abolit plus tard les cérémonies extérieures de cette religion ⁽³⁾. Le culte et les noms des dieux de Rome remplacèrent le culte et les noms des dieux indigènes; des temples s'élevèrent en leur honneur dans toutes les régions de la Gaule.

Les divinités secondaires du culte gaulois, divinités ethniques et topiques, furent examinées et triées avec soin lors des réformes d'Auguste. *Pontifex maximus* et chef de l'Empire, Auguste profita de la restauration qu'il accomplissait des dieux Lares et Pénates à Rome et en Italie; il y comprit les dieux locaux de la Gaule qui furent rangés dans la catégorie des Lares et qui prirent le surnom d'*Augustes*, en souvenir des décrets de l'Empereur, qui les avait admis à l'honneur de divinités officiellement reconnues. Les dieux conservés du culte

(1) Les Latins l'appelaient *genius loci*.

(2) *De civitat. Dei*, lib. XIX, c. 7.

(3) Suéton., *Vit. Claud.*, c. 25. — Il serait inexact de croire que le druidisme fut supprimé par Claude; le mot *relligio* signifie *culte* et non *religion*. Du reste, Pline parle des druides sous Vespasien; ils existaient encore au 4^e siècle: jamais ils n'ont été poursuivis comme des ennemis publics.

gaulois étaient ainsi réputés aptes à figurer dans les lairaires publics desservis par les sévirs augustaux, et deux fois par an, au printemps et en été, visités processionnellement et couronnés de fleurs ⁽¹⁾. En outre, les Romains rapprochèrent leurs dieux des divinités gauloises qu'ils pouvaient leur assimiler; ils cherchèrent des analogies, des ressemblances dans leur Olympe. La divinité gauloise fut obligée de se parer du nom du dieu latin correspondant ou présumé tel; elle dut également s'accommoder des rites latins. Les monuments épigraphiques de la période gallo-romaine en font foi ⁽²⁾; aussi, de pur sang gaulois, le dieu indigète devint métis ou Gallo-Romain ainsi que ses adorateurs *cultores templi*.

Cette identification contribua puissamment à l'abandon des cultes locaux par la population indigène, car le dieu latin s'empara peu à peu des attributs de la divinité indigète dont le nom ne fut plus considéré que comme un surnom topique.

Cependant, chassés des temples, les dieux gaulois n'ont pas péri tout entiers. Réfugiés dans les campagnes, quelques-uns ont gardé le cœur et les affections du peuple qui les a transformés en hôtes invisibles du foyer, en coureurs nocturnes, en visions fantastiques, etc.; le paysan reconnaît encore leur influence bienfaisante dans ses champs plus fertiles, dans les mamelles plus pesantes de ses vaches. D'autres divinités, moins heureuses, ont été réduites à la condition de génies malfaisants

⁽¹⁾ Suéton, *Vit. Aug.*, c. 30-31. — *Bull. Acad. des Inscript. et Bell. Lett.*, 1873.

⁽²⁾ Recueils de Gruter, Orelli, Henzen, *pars prima*, *Dii*.

dont la puissance était limitée aux sortilèges et aux enchantements. Les dieux du culte vaincu deviennent quelquefois les esprits malfaisants de la foi victorieuse (1).

Je n'ai pas l'intention, dans cet Essai, de réunir les membres dispersés de chaque dieu gaulois en puisant à la source encore jaillissante des traditions populaires. Je ne me propose même pas de rechercher quels furent être les noms indigènes des divinités topiques du Dauphiné. Mon but est plus restreint : je veux seulement faire connaître, d'après les monuments épigraphiques de l'époque gallo-romaine, les dieux Indigètes du *Vocontium*.

(1) Alfred Maury. *Croyances et légendes de l'antiquité*. Paris, 1863, in-8°. — Loys Brueyre. *Contes populaires de la Grande-Bretagne*. Paris, 1873, in-8°. Voir Introduction.

ESSAI
SUR LES DIVINITÉS INDIGÈTES
DU VOCONTIUM
D'APRÈS LES MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES

Di patrii indigetes.....
Obtestor.....
Ante aras terram cæsi stravere juveni!
Omnibus in templis matrum chorus..... ..
Vraa., *En.*, lib. VIII, v. 718 et 719.]

LE VOCONTIUM.

Le Vocontium était un état important de la Gaule ; il correspondait aux anciens diocèses de Die, de Vaison et de Sisteron ; il comprenait aussi certaines parties de ceux de Gap, de Grenoble et de Valence (1). On reconnaît, qu'en présence du silence des géographes grecs et latins, on ne peut pas arriver, pour la délimitation des peuples de la Gaule, à une précision mathématique ; aussi s'accorde-t-on généralement à regarder les anciennes circonscriptions ecclésiastiques comme représentant les états ou cités de la Gaule, sauf quelques très-rares exceptions. Si la cité, *civitas*, était trop étendue, elle

(1) Long. *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens*. Paris, impr. nation., 1849, in-4°, pag. 7 et suiv., pag. 11 et 12, et la carte du *Vocontium*.

formait alors plusieurs diocèses, c'est ce qui est arrivé pour le Vocontium (1).

Le Vocontium était ainsi très-vaste ; il était situé presque en totalité dans les montagnes. « Les Voconces, dit en effet Strabon, occupent des vallées qui, par leur étendue, ne le cèdent point à celles même des Allobroges (2). »

Les Voconces avaient deux capitales : Luc et Vaison (3). Ce fait mérite d'être signalé : car les géographes anciens ne donnent qu'une seule capitale aux autres états de la Gaule. Les causes de cette dualité chez les Voconces tiendraient peut-être à l'étendue de leur territoire et aux difficultés de relations dans un pays essentiellement montagneux.

Le Vocontium était divisé en dix-neuf *pagi* ou cantons ; les dix-neuf petites villes, que Pline attribue, sans les nommer, aux Voconces, *XIX oppida vero ignobilia*, étaient les chefs-lieux de ces *pagi* (4). Un seul canton est connu ; par le témoignage du même auteur, c'est le *pagus* des *Vertacomicori* (5). Ce canton, situé dans la partie nord du Vocontium, était étendu (6). Les

(1) Guérard, *Essai sur le système de divisions territoriales de la Gaule, etc.* 1832, impr. roy., p. 87. — Ed. de Laplane, *Histoire de Sisteron*. Digne, 1843, 2 vol. in 8°, tom. 1, p. 7. — Long, p. 41. — Le diocèse succéda à la division romaine, fondée elle-même sur celle des cités gauloises.

(2) Lib. iv.

(3) Plin., *Hist. nat.*, l. iii, c. 4.

(4) Ibid. — Long, p. 17.

(5) Ibid., l. iii, c. 17.

(6) Long, p. 182 et 17 ; il comprenait les cantons de St-Jean, du

Vertacomicori ont fondé la ville de Novare, en Italie ⁽¹⁾.

Je crois que l'on peut considérer les deux métropoles, Luc et Vaison, comme étant en même temps les chefs-lieux de deux *pagi*: *pagus Lucensis*, *pagus Vasionensis*.

Des monuments épigraphiques du Vocontium font connaître quelques autres cantons ⁽²⁾: *pagus Deobensis*, *pagus Juliensis*, situés tous deux près de Vaison, d'après la provenance des inscriptions; *pagus Epotius*, du côté du Monestier-d'Allemon; *pagus Gaudensis* ou *Cadiensis*, *pagus Bag*.... dans les Baronnies; *pagus Aletanus*, du côté de Tulette ⁽³⁾: *pagus Bo*.... près d'Entrechaux.

On pourrait peut-être ajouter à cette liste un *pagus Deensis* ⁽⁴⁾ dont Die aurait été le chef-lieu, et un *pagus Albionensis* situé dans les contreforts septentrionaux du Mont-Ventoux ⁽⁵⁾.

On aurait ainsi les noms et la situation probable de douze *pagi* du Vocontium.

Les Voconces furent des premiers à s'opposer à l'in-

Pont, du Villard-de-Laun, de Sassenage, de la Chapelle, la vallée du Quint, et aussi une partie des cantons du Bourg-de-Péage, de Chaubeuil, de Crest nord et de Saillans.

⁽¹⁾ Plin., *Hist. nat.*, l. III, c. 17. — *Novaria ex Vertacomicoris Vocontiorum hodieque pago, non ut Cato existimat, Ligurum.*

⁽²⁾ Article intéressant de l'érudit M. Allmer, dans le *Bullet. de la Soc. d'archéol. de la Drôme*, 1873, pag. 184-185; 1876, pag. 88-89.

⁽³⁾ L'inscription a été trouvée à Taulignan; mais Suarez (*Hist. de l'église de Vaison par Sainte-Marthe*, 1731, livre second, p. 76), dit dans sa *Chorographia diœcesis Vasionensis: Pagus Aletanus qui nunc Tuleta vocatur.*

⁽⁴⁾ Voir plus loin l'article sur la déesse Andarta.

⁽⁵⁾ Voir plus loin l'article sur les divinités Albiorix et Albiorica.

vasion romaine. Après un siècle de lutttes et de combats, mêlés de succès divers, nos pères, vaincus et défaits, furent obligés de se soumettre à l'Empire romain; ils obtinrent pourtant le titre de *fœderati* ⁽¹⁾. Le Vocontium devint un état de droit latin inscrit dans la tribu *Volturnia*, *civitas Vocontiorum fœderata* ⁽²⁾. Les deux capitales, Vaison et Luc, furent conservées par les vainqueurs et appelées: la première, *Vasio colonia Julia Augusta Vocontiorum* ⁽³⁾; la seconde, *Lucus colonia Augusta Vocontiorum* ⁽⁴⁾. Toutefois, après la ruine de Luc, occasionnée par l'armée de Valens, l'an 69 de notre ère ⁽⁵⁾, Die, modeste *vicus*, devint alors une ville augustale, *colonia Dea Augusta Vocontiorum*, et partagea avec Vaison la suprématie des Voconces ⁽⁶⁾.

Le Vocontium, sous la domination romaine, appartint d'abord à la *Province*, qui fut nommée *Gaule Narbonnaise* sous Auguste. Il fit ensuite partie de la deuxième Narbonnaise dont *Aquæ Sextiæ*, Aix en Provence, était la métropole. Enfin, il fut attaché à la Viennoise ⁽⁷⁾.

Les monuments gallo-romains recueillis dans le Vocontium ont été étudiés avec le plus grand soin. Ces débris d'un grand naufrage ont fourni sur la condition

(1) Long, pag. 44 et suiv. — 120 ans environ avant l'ère chrétienne.

(2) Hersog, *Gall. narb. Descrip.*, nos 433, 437, 464, 477.

(3) *Ibid.*, nos 433, 437.

(4) *Ibid.*, nos 475, 477 à 480.

(5) Tacite, *Hist.*, lib. 1, c. 66.

(6) Hersog, nos 433, 460, 464 et 468.

(7) Long, *loc. cit.*

de cet Etat, sous l'Empire romain, quelques suppléments utiles au silence de l'histoire ⁽¹⁾.

La religion des Voconces était vraisemblablement la même que celle qui dominait dans la Gaule; les auteurs latins sont muets sur ce point; mais il existe dans le Vocontium quelques pierres druidiques ⁽²⁾. Plusieurs monuments épigraphiques gallo-romains sont consacrés à des divinités de cultes locaux ⁽³⁾. Ces divinités topiques, que les inscriptions votives ont sauvées de l'oubli, sont au nombre de quatorze : leurs noms indigènes ont été latinisés par les vainqueurs. Elles se divisent en divinités des *pagi*, en divinités des villes, en divinités thermales et minérales, en divinités médicales et en divinités simplement topiques ; je me propose de les examiner successivement. Je n'ai pu, malgré de nombreuses recherches, trouver quelques renseignements sur le caractère de deux autres dieux indigètes qui figurent en dernier lieu comme dieux *ignoti*.

DIVINITÉS DES *PAGI*.

Les différents états de la Gaule étaient divisés en *pagi*. Chaque état avait son dieu ethnique, chaque canton était sous la protection d'une divinité indigète. D'après les monuments épigraphiques, on ne connaît qu'un

⁽¹⁾ Long, ouvrage cit. — *Bullet. de la Soc. d'archéol. de la Drôme*, 1870, p. 224; 1876, p. 81 et suiv.

⁽²⁾ Je prépare un travail sur cette question presque inconnue.

⁽³⁾ Ces monuments ont tous été publiés.

très-petit nombre de dieux ethniques et de dieux des *pagi* ⁽¹⁾.

Les inscriptions du Vocontium n'ont conservé le nom d'aucune divinité ethnique ; elles font connaître les génies tutélaires de quatre *pagi*.

Le *pagus* des *Vertacomicori* honorait d'un culte particulier *Rudianus*.

Dea andarta était le génie protecteur d'un canton qui s'appellerait *pagus Deensis*.

Albiorix, dont le culte était associé à celui d'*Albiorica*, exerçait son empire sur un *pagus* dont le nom pourrait être *pagus Albionensis*.

Enfin le *pagus Gaudensis* ou *Cadiensis* avait aussi sa divinité dont le nom est malheureusement incomplet sur l'inscription votive.

Pagus Vertacomicorius.

RVDIANVS

Ab Iove principium.

[*Vinc., Ducot., églot.* 3, v. 60.]

La vallée de la Suze ou de Quint, dans le Diois, offre aux touristes des sites pittoresques, des vallons verdoyants et des villages gracieusement placés. A l'époque gauloise, les Voconces, *Vertacomicori*, l'habitaient. En 1826, on a découvert à Saint-Etienne un monument épigraphique gallo-romain qui figure aujourd'hui à Die, dans la riche collection de feu M. Alfred de La-

(1) Orelli, nos 196, 193 et suiv., 2026, 2027, 2044. — Henzen, n° 5903.

morte-Félines, de très-regrettée mémoire ⁽¹⁾. Ce monument, assez grossier, paraît être l'œuvre d'un lapicide indigène inexpérimenté. L'inscription, dont les lettres sont mal formées, est ainsi conçue :

DEO MARTI
AVG. RVDIA
O CVRATOR
ES CVRAVER
VNT

Deo Marti Augusto Rudiano curatores curaverunt.

Rudianus est le nom de la divinité indigète à laquelle est consacré ce monument votif. Le savant docteur Long, qui a le premier fait connaître l'inscription, avait lu RVDIMO ⁽²⁾ : un examen attentif a permis de constater que le nom du dieu était RVDIANO, Rudianus ; l'A et l'N de ce mot forment un monogramme.

Le nom de Rudianus se retrouve sur un autel, découvert au siècle dernier, dans les ruines d'une ancienne chapelle à Rochefort-Sanson (quartier de St-Genis) ⁽³⁾. Ce village est situé au pied de la montagne de l'Epenet ou de l'Epenel, dans la vallée du Rioussset, limite extrême du pays des *Vertacomicori*. Cet autel, aujourd'hui dans le jardin de M. le baron de Coston, à Montélimar, porte sur ses faces des instruments victimaires bien gravés ; sa surface supérieure est un peu creusée avec une rigole pour laisser écouler le sang des victimes ⁽⁴⁾. Voici l'inscription :

⁽¹⁾ Long, *loc. citat.*, pag. 94.

⁽²⁾ Ibidem.

⁽³⁾ et ⁽⁴⁾ Delacroix, *Statistique de la Drôme*, pag. 457. — II

MARTI
AVG.
RVDIANO

Ces deux inscriptions votives, trouvées dans le même massif de montagne, à une aussi grande distance l'une de l'autre, attestent l'importance et la popularité du culte de Rudianus; elles nous apprennent que ce dieu avait un temple dans la vallée de la Suze et un temple dans la vallée du Riousset. Aussi Rudianus ne doit pas être rangé parmi les simples divinités topiques; Rudianus était très-vraisemblablement la divinité tutélaire du *pagus* des *Vertacomicori* ⁽¹⁾.

En effet, le monument votif de Saint-Etienne-en-Quint donne au culte de Rudianus un caractère officiel: il nous apprend que les *curatores* ont restauré le temple de ce dieu.

Les *curatores* ⁽²⁾, chargés de la gestion ou du contrôle des finances des villes, étaient des magistrats municipaux électifs ⁽³⁾; quelquefois ils étaient nommés par

avait été d'abord transporté aux Thévenins, sur le territoire d'Allixan.

(1) En présence du texte de Pline (*Vocontiorum hodieque pago*), on pourrait peut-être soutenir que le *Vertacomicorium* avait été un état indépendant avant de former un *pagus* du *Vocontium*. Dans ce cas, Rudianus serait un dieu ethnique. On sait que chaque état de la Gaule était sous la protection d'une divinité ethnique. Ainsi les Arvernes avaient pour génie national *Dumias*, assimilé par les Romains à Mercure (*Rev. arch.*, nov. 1874, pag. 332, et janv. 1875, pag. 30 et suiv.)

Le nom de ce dieu a été latinisé dans ces deux inscriptions; le suffixe *us* a remplacé la terminaison gauloise *os*. Ainsi *Rudianos* serait le véritable nom de la divinité tutélaire du *pagus Vertacomicorius*.

(2) Fustel de Coulanges, *Hist. des Inst. pol. de l'anc. France*, 1^{re} partie, Paris, 1875, m-8°, pag. 141 et s.

(3) Dig., lib. 50, s. 8; — Orelli, n° 2172.

l'empereur ⁽¹⁾. Leurs attributions se rapprochaient de celles des *duumvirs*. Les *curatores* étaient chargés des frais des embellissements, et même de presque tous les travaux utiles ; ils réparaient à leurs dépens les édifices publics ; des inscriptions insérées dans les Recueils en font foi ⁽²⁾. Les fonctions des *curatores*, fonctions gratuites, étaient par suite très-onéreuses. Aussi, le plus souvent, n'étaient-elles exercées que par des affranchis enrichis par le négoce, qui acquéraient ainsi des titres de noblesse ⁽³⁾.

Les magistrats municipaux n'avaient pas d'attributions plus importantes que celles de veiller à l'accomplissement des rites religieux et aux besoins du culte. Le gouvernement était en effet associé à la religion : les fêtes publiques étaient des cérémonies religieuses. La curie se réunissait dans les temples pour délibérer sur les affaires municipales ; c'est ce qui nous explique pourquoi les *curatores*, dont il est question dans l'inscription votive de Saint-Etienne, avaient restauré à leurs frais le temple de Rudianus.

Ainsi Rudianus devait être une divinité considérable et populaire chez les *Vertacomicori*, le dieu protecteur du *pagus* : car les *curatores* ne se seraient probablement pas occupés du sanctuaire d'une divinité locale d'un ordre inférieur.

L'autel de Rochefort-Sanson était spécialement destiné aux sacrifices, et, suivant l'usage, il devait être placé aux pieds de la statue du dieu, dans le sanctuaire

⁽¹⁾ Orelli, nos 2603, 3264, 3898 et 3902.

^(1,2) *Scipio Maffei*. *Galliae antiq.*, pag. 80 ; — Orelli, nos 368, 369, 370, 3767.

qui a été vraisemblablement remplacé par la chapelle du quartier de Saint-Genis.

Dans les deux inscriptions votives que nous avons reproduites plus haut, Rudianus est assimilé à Mars : il est en outre décoré de l'épithète *augustus*. Cette qualification indique que Rudianus fut du nombre des dieux conservés du culte gaulois lors des réformes d'Auguste ⁽¹⁾.

L'assimilation de Rudianus à Mars ne doit pas faire considérer le dieu indigète comme un dieu de la guerre. En effet, le Mars de l'Olympe latin n'est pas exclusivement le dieu d'Homère, le dieu des carnages, des mêlées confuses et de la rage brutale. Toutes les villes d'Italie avaient placé Mars au rang de leurs divinités tutélaires. C'était le défenseur de toute cité ; on lui décernait, d'après les inscriptions, les épithètes *amicus*, *conservator*, *custos*, *pacifer* ⁽²⁾. Plusieurs dieux gaulois reçurent, à la conquête romaine, le surnom de Mars ; ainsi, on peut citer : *Mars Britovius*, *Mars Vincius*, *Mars Caturix genius loci* ⁽³⁾. Aussi il ne serait pas exact, à mon sens, de voir dans chacune de ces divinités éponymes (ethniques, topiques et municipales) un dieu de la guerre, quelque belliqueux que fût le peuple gaulois.

L'assimilation de Rudianus à Mars permet de regarder le dieu des *Vertacomiconi* comme un génie tutélaire

⁽¹⁾ *Supra*, Introduction.

⁽²⁾ Orelli, nos 1341, 1344, 1345 et 1353.

⁽³⁾ *Ibid.*, nos 1980, 2066 ; — L'abbé Tisserand, *Hist. de Vence*, Paris, 1860, in-8°, pag. 7 ; — *Rev. archéol.*, tom. 9, pag. 315 ; — *Mém. des antiq. de France*, tom. 20, pag. 58.

et protecteur, chargé de s'intéresser à la défense du *pagus*, d'en détourner les malheurs, et de lui procurer toute sorte de biens et de prospérités ; il serait, d'après l'étymologie de son nom, un dieu terrible et puissant ⁽¹⁾. Mais le véritable caractère de Rudianus, son culte, ses attributs, en l'absence de tout document authentique, nous échappent entièrement. Toutefois, on pourrait, non sans raison, considérer ce dieu comme le génie des monts du Vercors et du Royannais. En effet, toutes les montagnes gauloises avaient ce caractère sacré qu'attestent encore des monuments ou des superstitions populaires qui remontent à l'époque druidique ⁽²⁾, et les légendes celtiques peuplaient d'êtres divins, géants farouches et cruels, les hauts sommets ⁽³⁾. Ce fait se vérifie dans toutes les montagnes d'une importance hydrographique. Chaque plateau était le siège d'une divinité spéciale, souvent du génie de sa principale source, dont il empruntait le nom ; ainsi, les Alpes, les Vosges et le Puy-de-Dôme avaient leurs dieux éponymes ⁽⁴⁾.

La nature avait marqué l'emplacement de ces sanctuaires autour des hautes montagnes, dans les gorges élevées où naissent les ruisseaux. C'est ainsi que les deux monuments consacrés à Rudianus ont été trouvés, l'un, dans l'étroite vallée de la Suze, aux pieds des plateaux du Vercors ; l'autre, sur un des versants op-

⁽¹⁾ Baron de Coston, *Les noms de lieux de la Drôme*, p. 225.

⁽²⁾ G. Bulliot, *Culte des eaux sur les plateaux Eduens*, Mém. lus à la Sorbonne ; — Arch., 1868, pag. 11 et s.

⁽³⁾ Bruyère, *Contes aryens de la Grande-Bretagne*, introduction.

⁽⁴⁾ C'étaient *Pœninus*, *Vosegus*, *Dumias*. — Tite-Live, I, 21, c. 38 ; — Orelli, nos 230, 235 ; — Henzen, 5613 ; — Orelli, n° 2072 ; — *Rev. celt.*, II, pag. 426 ; — *Rev. arch.*, XIV, 1874, pag. 332 ; janv. 1875, pag. 30 et s.

posés de cette chaîne de montagnes qui donne naissance au Rioussel (1).

Rudianus, la grande divinité du *pagus* des *Vertacomicori*, serait donc le génie des montagnes de cette région, et, ce qui donnerait de la force à cette supposition, c'est que le pays de Royans ou le Royannais tiendrait son nom de ce dieu.

En effet, le nom de Rudianus, sous l'influence des siècles, est devenu Royans. Ce mot a subi la même transformation grammaticale que les termes *rayon* et *moyeu*, par exemple, qui, dans le latin, se disaient *radius* et *modiolus*. Le changement du d en i est très-fréquent dans les mots français et provençaux d'origine latine. Le d se change en i ou en y, suivant que la prononciation a le son d'un simple i ou le son de deux i.

(1) J'avais fait connaître cette opinion à M. le curé de Saint... qui s'occupe de philologie et de linguistique. M. l'abbé X... m'adressa à ce sujet une note intéressante, qu'il me pardonnera, je l'espère, de rendre publique :

« Je pense que les noms de lieu se tirent en général des particularités topiques. Que remarque-t-on dans le Royans, par le seul passage possible, Saint-Nazaire? Des rochers et des terres rouges. (On en trouve également dans plusieurs parties du Royannais et du Vercors.) Aussi ne pourrait-on pas proposer l'étymologie suivante, du nom du dieu Rudianus, adoré dans cette région :

Celtique—gael—	<i>ruadh</i>	rouge.
— iri.	<i>rot</i>	rouge.
Lithuanien.	<i>rauda</i>	couleur rouge.
—	<i>raudoua</i>	rouge.
Vieux Saxon.	<i>rod</i>	rouge.

Tous les idiomes Iudo-Européens possèdent cette racine. Permettez-moi de vous signaler, dans le patois de Loriol, le mot *roudano*, qui signifie *cerise rouge*.

Dans l'idiome local, rouge se dit *rui*. A Barbières, l'expression *pids rui* signifie cheveux rouges (on désigne sous ce nom les habitants de cette localité).

Le nom de Royans se trouve pour la première fois dans une charte de l'an 1030, intitulée *Carta de Royano* (1). Cette charte contient l'expression *pagus Royanensis*, qui rappelle la dénomination probable de cette région sous l'empire romain, *pagus Rudianensis* (prononcez *pagous Roudianènsis*) (2). On rencontre ensuite dans les cartulaires les expressions *in Roianensis partibus*, *pagus Royanus*; à partir du XII^e siècle, les mots *Royanum*, de *Royanis*, *Roians*, sont seuls usités (3). On suit ainsi la filiation du mot Royans; la transformation de *pagus Roudianensis* en *pagus Royanensis*, ne me paraît pas pouvoir être sérieusement contestée.

Quelques historiens de notre province ont fait venir le mot *Royans* de *Rhodanus*, nom d'un des chefs lombards qui envahirent le Dauphiné vers le VI^e siècle selon Grégoire de Tours (4). Les Lombards auraient été vaincus dans les vallées du Royans, et les Burgondes vainqueurs, pour perpétuer le souvenir de la défaite de Rhodanus, auraient appelé le pays *pagus Rhodanensis*,

(1) L'abbé Martin, *Lettres historiques sur le Royans*, Valence, 1830, in-12, p. 12.

(2) Sous l'Empire, de nombreux *pagi* furent divisés, soit à cause de leur étendue, soit à cause de l'augmentation de la population. C'est ce qui a dû arriver probablement pour le *pagus* des *Vertacomicori*, jadis assez important pour envoyer une colonie en Italie. Ce canton se subdivisa en plusieurs : l'un conserva la dénomination première, c'est le *pagus Vertacomicorius* (le Vercors); l'autre prit le nom de la divinité du *pagus* primitif, qui s'était peut-être réfugiée chez lui, *pagus Rudianensis*, etc. . .

(3) *Cartul. de Saint-Hugues*, pag. 77;—*Cart. de Léoncel*, chartes 168-187.

(4) *Hist. Franc.*, l. 4, 45.

et ce mot serait devenu successivement *Roaenensis*, *Royaensis* et enfin *Royans* ⁽¹⁾. Signaler cette origine, c'est en faire justice, pour me servir d'une expression de Palais.

En résumé, Rudianus, dieu indigète du *pagus* des *Vertacomicori*, serait le génie des montagnes du Royans. Il leur aurait donné son nom comme les divinités Pœninus, Vosegus, Dumias, Taranicus, Briso, connues par des monuments épigraphiques, auraient donné le leur aux monts des Alpes Pennines, des Vosges, du Puy-de-Dôme, de Tanargue et de Brison ⁽²⁾. Ce n'est pas le dieu qui a emprunté son nom au lieu où il était adoré, c'est le lieu qui a retenu le nom gaulois du dieu. Une partie de la contrée jadis occupée par les *Vertacomicori*, aurait, par une heureuse fortune, conservé à la fois le nom de ses premiers habitants et le nom de leur divinité nationale. On l'appelle le Vercors et le Royans ⁽³⁾.

Pagus Decensis.

ANDARTA.

Die, située sur la rive droite de la Drôme, dans une pittoresque vallée, naguères ville épiscopale, fut d'abord un modeste village gaulois qui dut son nom et son ori-

⁽¹⁾ Chorier, *Hist. de la maison de Sassenage*, édition Chenevier et Chavet, pag. 10; — L'abbé Vincent, *Lettres historiques sur le Royans*, pag. 13.

⁽²⁾ Voir plus haut.

⁽³⁾ Entre Hostun et la Baume-d'Hostun est situé un hameau qui porte le nom : *les Royannés*. Ce nom est aussi porté par un grand nombre de mas de cette région.

gine à un sanctuaire élevé en l'honneur de la divinité indigène Andarta⁽¹⁾. Après la ruine de Luc, Die devint une des capitales du Vocontium et s'appela *Dea augusta Vocontiorum*. Des monuments curieux témoignent encore aujourd'hui de sa splendeur sous l'Empire romain.

L'importance et la popularité du culte d'Andarta sont attestées par huit inscriptions votives que le savant docteur Long a publiées dans son remarquable ouvrage sur *les antiquités romaines du pays des Vocontiens* ⁽²⁾. Je crois qu'il est utile de les reproduire dans cet *essai* :

(1) DEAE AVG.
 ANDARTAE
 L. CARISIUS
 SERENVS
 IIIIVIR AVG.
 V.S.L.M.

Deæ Augustæ Andartæ Lucius Carisius Serenus sextumvir Augustalis votum solvit libens merito.

(Inscription encastrée dans le mur du parterre de l'ancien évêché de Die).

(1) Le nom de cette déesse me paraît appartenir à la nomenclature purement gauloise; il n'aurait subi aucune modification grammaticale.

(2) Pag. 105 et 106; — Orelli, n° 1938; — Aymar du Périer, *Disc. histor. touchant l'état général des Gaules*, Lyon, 1610, in-12; — Dom Martenne et dom Durand, *Voyage littér., etc.*; — Lancelot, *Mém. Acad. des Inscr.*, tom. 8; — Moreau de Vérone, *Mém. sur les Voconces*; — De Vaugelas, *Magas. encycl.*, 3^e année, tom. 4; — Artaud, *Voyage à Die, dans le pays des Voconces*; — L'abbé Martin, *Antiquit. et inscript. de Die, d'Orange, de Vaison, etc.*, 1818, in-8°; — Pilot, *Recherches sur les antiquités dauphinoises*, Grenoble, 1833, 2 vol. in-8°; — Delacroix, *Statistique de la Drôme*, 1835, in-4°.

(II) DEAE AVG.
ANDARTAE
T. DEXIVS
ZOZIMVS

Deæ Augustæ Andartæ Titus Dexius Zozimus.

(Inscription se trouvant à la ferme de Salières, près de Die.)

(III) DEAE AVG.
ANDARTAE
M. POMP.
PRIMITVS
EX VOTO

Deæ Augustæ Andartæ Marcus Pompeius Primitus ex voto.

(Collection de feu M. de Lamorte-Félines à Die, provenant du quartier de St-Laurent.)

(IV) DEAE AN
DARTAE
AVG. SEXT.
PLVTANVS
. X VOTO

Deæ Andartæ Augustæ Sextus (nomen) Plutanus ex voto.

(Cette inscription sert de bénitier à l'église d'Aurel près de Die.)

(V) DEAE ANDAR...

Deæ Andartæ....

(Fragment encasté dans le mur extérieur de l'église
 du Cheylard (¹).)

(VI) DEAE AVG.
 ANDA....

Deæ Augustæ Andartæ....

(Ce fragment est à Sainte-Croix près de Die.)

Les deux inscriptions suivantes, signalées par Aymar du Périer, seigneur de Chamaloc, conseiller au Parlement de Dauphiné, ont disparu depuis longtemps (²); elles étaient gravées sur les deux faces opposées d'une pierre quadrangulaire :

(¹) M. Long avait lu *Deæ anda...* (pag. 106). M. l'abbé Pérossier, curé d'Egluy, en examinant plus attentivement cette inscription, a lu *Deæ andar....*, et a en outre constaté que le sommet du fragment était surmonté d'une large corniche. M. l'abbé Pérossier avait signalé cette inscription comme inédite à la *Société d'archéologie de la Drôme* (*Bull.* 1874, pag. 118); mais c'est bien la même que celle que M. Long avait publiée 23 ans auparavant.

(²) *Disc. histor. touchant l'estat général des Gaules et principalement des provinces du Dauphiné, etc.* Lyon, 1610, in-12, pag. 23, recto; — Long, pag. 106 (nº 7), on lit *Theodorus*. C'est probablement une faute d'impression.

(VII) DEAE AVG.
ANDARTAE
M. IVLIVS
THEODORVS

Deæ Augustæ Andartæ Marcus Julius Theodorus.

(VIII) DEAE AVG.
ANDARTAE
M. IVLIVS
ANTONINVS

Deæ Augustæ Andartæ Marcus Julius Antoninus.

Notre illustre compatriote s'exprime en ces termes :
« *Il est encore fait mention de ce nom (de Dea) en l'un et l'autre base ou soustiens de statue, ou quelque autre chose qui se treuve tout auprès de cette ville* ⁽¹⁾. »

Scaliger et Gruter avaient reproduit ces deux inscriptions dans leur Recueil.

Ces diverses inscriptions votives indiquent, d'après leur provenance respective, la région où dominait le culte d'Andarta. Cette déesse avait des temples au Cheylard, à Sainte-Croix, à Aurel, à Salières et à Die. Ce dernier, à cause de sa situation, devait être le plus important et aussi le plus fréquenté. A Die, en effet, ont été découvertes deux inscriptions votives et un monument quadrangulaire avec une double inscription, que Aymar du Périer considérait comme le support d'une statue. Le *vicus*, future ville augustale, bâti autour du

(1) Aymar du Périer, pag. 23.

sanctuaire d'Andarta et sous sa protection, dut, suivant un usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, porter le nom de sa divinité tutélaire; il dut s'appeler *Dea Andarta*. Le mot *dea* a survécu au nom primitif *Andarta* qu'il couvre; et sans les inscriptions votives, nous ignorerions la dénomination première de notre antique cité.

Toutefois, on a prétendu qu'il fallait voir dans le nom *Dea* la déesse Livie: Auguste aurait donné à la colonie de Die le nom de cette divinité, afin d'absorber la déesse nationale dans la déesse romaine (1). Cette opinion, qui ne repose sur aucun document, me semble difficile à soutenir. Il est certain que l'expression *Dea Andarta* est antérieure à Auguste. D'autre part, les noms des divinités éponymes des villes gauloises sont presque toujours précédées du substantif *deus* ou *dea*: *deus Nemausus*, *dea Soio* (2). Je ne crois pas que, dans ces noms, les termes *deus* ou *dea* aient quelque chose de commun avec la déesse Livie.

Andarta, divinité femelle dont le culte était particulier à une région du Vocontium, me paraît être une divinité de *pagus*. Les localités où s'élevaient les sanctuaires de cette déesse permettent facilement de préciser le territoire qu'occupait ce canton, qui porterait, à mon sens, le nom de *pagus Deensis* (3). L'expression *Deensis*

(1) Adrien de Valois; Long, pag. 107; — *Bull. de la Soc. d'arch. de la Drôme*, 1867, pag. 455.

(2) Orelli, n° 2032. — *Bull. Soc. d'arch. de la Drôme*, 1873, pag. 74.

(3) Il aurait emprunté le nom du chef-lieu et de la divinité indigène: ce qui était très-fréquent en Gaule.

se trouve sur une inscription découverte à Beaufort et consacrée à un collège *venatorum Deensium* ⁽¹⁾. Les vénateurs avaient pris le nom du lieu, dans lequel ils étaient chargés du service des arènes. En outre, dans la notice de la Gaule, publiée sous Honorius au 4^e siècle, il est question de la *civitas Deensium* : cette *civitas* n'était certainement pas restreinte à la ville de Die (on se serait servi de l'expression : *urbs Dea*) ; elle comprenait vraisemblablement le *pagus* dont Die était le chef-lieu ; *pagus* qui s'était peut-être augmenté au détriment des *pagi* voisins (il serait devenu le Diois).

L'adjectif *augusta* que porte la divinité indigète Andarta dans les inscriptions votives qui précèdent, indique qu'elle avait été admise dans le Panthéon latin, et qu'elle était apte à figurer dans les laraires publics.

Andarta n'est assimilé, sur les inscriptions votives, à aucune des divinités de l'Olympe romain. Aussi son culte et ses attributs ont-ils exercé la sagacité des archéologues. Plusieurs interprétations ont été mises en avant.

On a représenté, d'après une étymologie douteuse, Andarta comme la déesse de la chasse du Vocontium, dont les forêts abritaient jadis un gibier abondant et varié ⁽²⁾ ; ce qui est peu probable.

⁽¹⁾ Long, pag. 121 : *Coll. venator. /Deensium qui mi/nisterio arenario/ fungunt. D. exd. s. v./* — Le mot *Deensis* vient sans contredit de *Dea*. Il était usité à cette époque.

⁽²⁾ De Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, pag. 210 ; — Irl. *Andred*, bois, lieu en friche.

On a soutenu que Andarta était une déesse qui *présidait aux bornes des champs*, en un mot, un dieu Terme. Cette interprétation, qui ne repose que sur une étymologie de fantaisie, ne saurait être discutée sérieusement ⁽¹⁾.

M. Bimard de la Bâtie et M. Long, ont émis la pensée qu'Andarta devait être assimilée à Cybèle, dont le culte était florissant à Die ⁽²⁾. Quelle que soit l'autorité qui s'attache aux noms de ces savants auteurs, leur opinion ne me paraît pas fondée.

Le culte de la grande déesse du monde oriental se répandit vers le 2^e siècle de notre ère, époque à laquelle les divinités Sémitiques furent mises à la mode par la société romaine que ne satisfaisait plus la timide Vénus, déesse à moitié chaste d'un olympe à moitié vertueux. Die devint alors le centre du culte de Cybèle dans la Province ⁽³⁾. D'autres villes du Vocontium reçurent les dieux étrangers. A Mons-Seleucus (la Bâtie-Mont-Saléon), la divinité persane, Mithra, avait de nombreux adeptes ⁽⁴⁾. A Vaison, un beau monument épigraphique bilingue atteste l'importance dans cette ville du culte de

⁽¹⁾ L'abbé Martin, *Antiq. et inscript. des villes de Die, etc.*, pag. 37.

And | borne.

Ant | côte, limite.

Arta | terre.

Pilot, *Recherches sur les antiq. dauphin.*, 2 vol. in-8°. Grenoble, 1833, tom. 1, pag. 32.

⁽²⁾ Long, pag. 106, 107.

⁽³⁾ *Ibid.*, pag. 102 et s.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, pag. 153 et 67.

Bélus, dieu de Syrie, dont le temple d'Apamée était aussi célèbre que celui de Delphes ⁽¹⁾. La déesse égyptienne Isis avait des sanctuaires à Mons-Seleucus, au Parizet (près la tour Sans-Venin) et dans les environs de Die ⁽²⁾.

Les cérémonies du culte de la déesse phrygienne affectaient un caractère orgiaque et licencieux. La représentation de la mésaventure d'Attys serait un des principaux rites de ses mystères peu connus : le taurobole s'y rattacherait ⁽³⁾.

Aussi le culte d'Andarta me paraît incompatible avec celui de Cybèle ; car les divinités gauloises, d'après les monuments et les légendes, n'avaient pas les mœurs faciles des dieux de l'Orient. D'ailleurs, aucune des inscriptions votives que j'ai citées ne présente l'assimilation d'Andarta à Cybèle. C'est pourquoi l'identification proposée ne me semble pas pouvoir être admise.

Le culte de Cybèle prit à Die un développement considérable d'après les monuments épigraphiques ⁽⁴⁾. Aussi Andarta fut-elle probablement quelque peu délaissée par ses adorateurs *vicani*, et ne dut-elle conserver son influence qu'auprès des populations des campagnes.

M. Hersog classe la déesse Andarta au nombre des divinités orientales qui, vers le II^e siècle, envahirent l'Oc-

⁽¹⁾ Léon Renier, *Mélanges d'épigraphie*, Paris, 1834, 1 vol. in-8°, pag. 129 à 147 ; l'inscription est en grec et en latin.

⁽²⁾ Long, p. 152 ; — Orelli, 1875 ; — *Bull. de la Soc. d'arch. de la Drôme*, 1871, pag. 360.

⁽³⁾ Creuzer, *Relig. de l'antiq.* Paris, 1819, 11 vol. in-8° avec atlas ; — Orelli, nos 1907 et 2332.

⁽⁴⁾ Long, p. 102 et suiv.

cident (1). Je puis difficilement partager l'opinion du savant épigraphiste, parce que Andarta est qualifiée d'*Augusta*, et qu'alors elle doit être une des divinités gauloises auxquelles Auguste, dans sa réinstitution du culte laraire, accorda l'entrée du Panthéon latin.

Le bénédictin dom Martin a assimilé Andarta à la déesse de la Grande-Bretagne, *Andrasta*, *Andrasté* ou *Andaté*, et a considéré la divinité Voconce comme une déesse de la Victoire (2). Deux celtistes distingués, MM. de Belloguet et Pictet, se sont ralliés à cette opinion ; ils ont établi par la philologie et par la linguistique que cette assimilation était parfaitement exacte (3). *Andrasta* était chez les Celtes insulaires une divinité considérable. La reine Boadicea invoqua, au dire de Dion Cassius, cette déesse de la Victoire au moment d'engager la bataille qui devait lui être si funeste (4). Le nom d'*Andrasta* est resté dans la superstition populaire des Gallois comme une sorte de démon femelle (5).

L'opinion de ces savants celtistes est peut-être fondée au point de vue purement philologique ; mais elle ne me paraît pas admissible au point de vue mythologique. Si Andarta était une divinité ethnique du Vocontium, l'assimilation proposée serait vraisemblable. Or, cette déesse, dont le culte était particulier à une ré-

(1) Gall. narb. *Descrip.*, nos 453, 460, 464 et 468.

(2) *Relig. des Gaulois*, Paris, 1727, 2 vol. in-4^o, tom. 2, p. 12. — Il l'appelle *Belli termina*.

(3) *Ethnog. gaul.*, p. 119 et 210 ; — *Rev. archéol.*, 1868, t. 18, p. 13.

(4) Lib. 62, 6.

(5) *Rev. archéol.*, 1868, *loc. cit.*

gion restreinte du Vocontium, ne se présente, d'après les inscriptions votives, que comme un génie local, une divinité tutélaire du *pagus Deensis*. Dans ces conditions, le caractère d'Andrasta ne saurait donc être attribué à Andarta, *non parva licet componere magnis*.

Le nom d'Andarta se rapprocherait peut-être plutôt du mot irlandais *aindear*, qui signifie *vierge, jeune fille* (1). Notre divinité indigète deviendrait la *vierge*, la déesse par excellence du *pagus Deensis* ; ce caractère conviendrait très-bien à un génie tutélaire et protecteur d'un canton. Je crois que l'on pourrait envisager ainsi la déesse Andarta.

Les personnages qui figurent dans les inscriptions que nous avons reproduites plus haut, appartiennent presque tous à la classe des affranchis, ce que montrent leurs surnoms empruntés à la nomenclature hellénique. L'épigraphie contemporaine admet à juste titre, comme une règle absolue et invariable, que tout personnage dont le *cognomen* ou *agnomen* est d'origine grecque, n'est pas ingénu. Ainsi *Serenus, Zozimus, Plutanus* (2), *Antoninus, Theodorus*, étaient des affranchis. Quant à *M. Pompeius Primitus*, il était probablement ingénu et ap-

(1)	Andar—ta.	
1 ^{er} terme: Gael. Irl.:	<i>Aindear,</i>	vierge, jeune fille.
Basque :	<i>Andrea,</i>	dame.
<i>Id.....:</i>	<i>Andredana,</i>	vierge Marie.

Rev. arch., 1868, tom. 18, p. 15. (Article de M. Pictet.)

2^e partie du mot : *ta*, me paraît tout simplement être un article féminin : on pourrait aussi le considérer comme un suffixe.

(2) Plutanus a oublié de mentionner son nom sur l'inscription votive, il n'y a que son *prænomen* et que son *cognomen*.

partenait peut-être à la famille Voconce Pompeius, qui a donné un grand historien à Rome ⁽¹⁾.

Les affranchis jouaient un rôle important dans l'Empire romain ; inhabiles à exercer les fonctions publiques, ils s'étaient emparés du monopole du négoce. Ils acquéraient ainsi d'immenses richesses qui leur permettaient d'obtenir le *jus regenerationis* et le *jus aureorum annulorum*.

Le personnage *Lucius Carisius Serenus*, un affranchi, était, d'après l'inscription votive qui rappelle son nom, sévir augustal.

Les sévirs augustaux étaient les desservants des lairaires publics placés par Auguste dans les carrefours. Ces prêtres appartenaient à la classe des affranchis, d'après deux anciens scholiastes d'Horace, Acron et Porphyriion ⁽²⁾. Toutefois, cette règle n'était pas absolue ; on rencontre, en effet, sur quelques inscriptions des sévirs augustaux d'origine ingénue. Les augustaux formaient des collèges de six membres, ce qui leur a fait donner le nom de sévirs. Ils présidaient aux fêtes des lares ; ils faisaient les sacrifices prescrits et contribuaient à la solennité des cérémonies par des spectacles ⁽³⁾.

Lucius Carisius Serenus devait être un prêtre d'Andarta. Cette divinité, ayant été reconnue officiellement,

⁽¹⁾ Trogue Pompée : son ouvrage, abrégé par Justin, est consacré aux nations de l'Orient ; il est fâcheux qu'il n'ait pas écrit sur la Gaule transalpine.

⁽²⁾ Sur la satire II, 3, vers 281.

⁽³⁾ Zumpt., *de Augustalibus*, Berlin, 1840 ; — de Boissieu, *inscriptions de Lyon*, p. 169 et suiv. ; — Hersog, *Gal. Narb. Descrip.*, p. 196 à 199, 202 à 204 et 212.

figurait dans les laraires publics de Die desservis par les sévirs augustaux.

Marcus Julius Theodorus était probablement un sévir augustal. En effet, on retrouve sur un monument tumulaire provenant de Die un sévir augustal portant les mêmes prénom, nom et surnom ⁽¹⁾. Aussi je crois que le Theodorus de l'inscription votive et que le Theodorus de l'inscription funéraire étaient le même personnage.

En résumé, *dea Andarta* serait la divinité tutélaire du *pagus Deensis* dont Die aurait été le chef-lieu. Qu'était exactement cette déesse ? c'est ce qui me paraît difficile d'établir malgré le secours de la philologie et de la linguistique, en l'absence de tout document authentique.

Pagus Alblonensis.

ALBIORIX.—ALBIORICA.

Le Sablet est un petit village situé au pied d'un des contreforts occidentaux du Mont-Ventoux, sur le dos d'une hauteur de sable ; il faisait jadis partie de l'ancien diocèse de Vaison. Un cippe en pierre calcaire de très-grande dimension, sans ornement et d'une parfaite conservation, a été découvert, il y a longtemps, dans cette localité ; il figure aujourd'hui au musée Calvet, à Avignon. On lit sur ce monument lapidaire l'inscription suivante, gravée en lettres capitales de forme rustique :

(1) D..... M. IVLI THEODORI IANIVIRI..... AVG. VOCONTIORUM M. IVLIVS REG..... ET HERES PATR.....
(Collection Ludovic Vallentin, à Montélimar.)

MARTI
 ALBIORIGI
 SEX. CORNELIVS
 SACRATVS
 V. S. L. M.

Marti Albiorigi Sextus Cornelius Sacratvs votum solvit libens merito.

Henzen, qui a le premier fait connaître cette curieuse inscription, l'a reproduite inexactement ; elle est ainsi insérée dans son recueil : *Marti Albiorigi Sex. Cornelius sacrum s. s. v. l. m.* (1).

Le savant conservateur du musée des Antiques d'Avignon, M. Deloye, a récemment interprété cette inscription dans une notice intéressante publiée dans la *Revue des Sociétés savantes* (2) ; il me permettra, je l'espère, de faire quelques emprunts à sa notice.

Albiorix est le nom du dieu indigète auquel adresse ses remerciements le pieux Sextus Cornelius, un affranchi, ainsi que l'indique son surnom Sacratvs. Un temple, où figurait cet *ex-voto*, avait été vraisemblablement élevé au Sablet, en l'honneur de cette divinité.

Le culte d'Albiorix était probablement associé à celui d'une déesse Albiorica dont le nom se trouve sur un fragment de cippe de la même région, provenant des environs de Saint-Saturnin-d'Apt (musée d'Avignon) (3). L'inscription de ce cippe est la suivante :

(1) Henzen, n° 5867 : ainsi conçue, cette inscription serait difficile à interpréter.

(2) *Rev. des Soc. sav. des dép.*, 1875, t. 1, p. 164 et suiv.

(3) *Id.* La provenance exacte de cette inscription est inconnue.

ALBIORICE

.....
V. S. L. M.

Albiorice *votum solvit libens merito.*

Le nom *Albiorice* est certainement la forme féminine du nom Albiorix, *Albiorica*.

Ce mot a été mal orthographié par le lapicide indigène. Ce fait n'a rien d'anormal. En effet, sur plusieurs monuments épigraphiques, les noms en *a* affectent au datif singulier la terminaison *e* (¹).

Les noms du personnage qui s'acquitte de son vœu ont disparu du cippe.

Il est assez vraisemblable que ces deux divinités, qui avaient des sanctuaires dans la Province et dont l'une était assimilée à Mars, devaient figurer parmi les dieux conservés du culte gaulois; c'est donc par suite d'un oubli probable du lapicide qu'elles ne portent pas les épithètes *Augustus* et *Augusta*, auxquelles elles avaient droit.

Le culte d'Albiorix était associé à celui d'Albiorica, et ces deux divinités protégeaient la même région. Cette opinion me paraît très-soutenable, les deux inscriptions votives ayant été découvertes dans la même contrée. Cette dualité ne présente rien d'extraordinaire; elle est fréquente sur les monuments épigraphiques de la

(¹) Voir dans le *Recueil d'Orelli* la partie consacrée aux dieux de la Gaule; voir plus loin l'inscription votive des divinités des Thermes d'Aix en Diois (*Bormano*).

Gaule (1). Le même lieu avait à la fois un génie mâle et un génie femelle.

Albiorix est assimilé, sur l'inscription votive, à Mars; le dieu indigète n'est pas, malgré cette identification, un dieu de la guerre; il est un dieu *custos et conservator* de la région, qui l'honorait d'un culte spécial. *Albiorica* ne porte le surnom d'aucune déesse latine. Est-ce un oubli du lapicide, ou bien le temps, *tempus edax*, a-t-il effacé le surnom latin? Il me serait difficile de le dire. Quoi qu'il en soit, Albiorix et Albiorica devaient avoir le même caractère.

La provenance des deux inscriptions votives permettrait, à mon sens, de considérer ces deux divinités indigètes comme les génies protecteurs et tutélaires des populations montagnardes qui habitaient les contreforts septentrionaux du Mont-Ventoux. En effet, Albiorix avait un sanctuaire au Sablet, et Albiorica avait un sanctuaire dans les environs de Saint-Saturnin-d'Apt.

Non loin du Sablet, autour du Mont-Ventoux, se trouvent deux villages nommés, l'un, Saint-Christol-d'Albion (2); l'autre, Le Revest-du-Bion, *Revestum Albionis* (3). Ces deux localités me paraissent avoir retenu le nom des divinités indigètes qui y étaient adorées. Cette région formait probablement un *pagus* du Vocontium, et ce *pagus* devait s'appeler *pagus Albionensis*, Albiorix et Albiorica en étaient les protecteurs. La plupart des

(1) Orelli, n° 1974 et suiv., *Ethnog. gaul.*, pag. 233; voir plus loin l'article sur les divinités des Thermes d'Aix en Diois.

(2) Appartenait au Dauphiné, aujourd'hui dans le département de Vaucluse, canton de Sault.

(3) Faisait partie de la Provence, Basses-Alpes, canton de Banon.

cantons gaulois portaient le nom de leurs dieux tutélaires (1).

Albiorix et Albiorica pourraient donc être considérés comme les génies mâle et femelle des montagnes du *pagus Albionensis*. En effet, leur culte dominait dans une région montueuse, où l'existence de deux sanctuaires est attestée par les inscriptions que j'ai reproduites plus haut. La signification du nom de ces deux divinités viendrait à l'appui de cette opinion : *Albiorix* veut dire *roi des montagnes* (2). Plusieurs noms de divinités gauloises affectent le suffixe *rix* qui implique une idée de supériorité et de puissance : ainsi *Caturix*, roi des batailles, assimilé à Mars (3); *Toutiorix*, roi de la contrée, identifié à Apollon (4).

Aussi il serait possible que *Albiorix*, le *roi des montagnes*, fût le génie du mont Ventoux lui-même, le géant de cette région dont la cime élevée se détache au loin dans les cieux. Dans tous les cas, *Albiorix* serait le dieu de l'un des sommets de cette chaîne de montagnes (5).

Je crois que l'on pourrait, avec quelque vraisemblance, rapprocher *Albiorix* de *Rudianus*. Tous deux, en effet, avaient été assimilés par les Romains à Mars, le protecteur des villes, des *pagi* et des états ; tous deux exerçaient leur empire sur des populations montagnardes.

(1) *Pagus Decensis, etc.*

(2) *Ethnog. gaul.*, p. 242 : *alp, alb*, rocher, éminence; *Rig, Righ*, roi. Les noms *Albiorix* et *Albiorica* appartiennent à la langue gauloise.

(3) Orelli, n° 4980.

(4) *Ibid.*, n° 2059.

(5) Voir ci-dessus l'article *Rudianus*.

Ainsi Albiorix et Albiorica seraient les divinités tutélaires du *pagus albionensis*, qui leur devrait son nom ⁽¹⁾; ils seraient les génies des montagnes de cette région et peut-être même du mont Ventoux.

Pagus Gaudensis.

Colligite ne pereant!

Mirabel, aux Baronnie, est un village agréablement situé qui domine le cours des petits ruisseaux de la Gaude et du Rousset. Non loin de ce village, on remarque la chapelle de Notre-Dame de Beaulieu, jadis dépendante de la commanderie du Poët-Laval. Un cippe coupé par milieu servait autrefois de bénitier dans cet oratoire : il aurait disparu depuis plusieurs années. Une inscription assez fruste était gravée sur ce monument lapidaire : elle a été publiée de trois manières différentes.

Le président Moreau de Vérone a donné la version suivante ⁽²⁾ :

...VI ANIVR
CADIENSES
V.S.L.M.

..... *Vi anivur Cadienses votum solverunt libentes merito.*

⁽¹⁾ Je ne crois pas que les habitants de ce *pagus* fissent partie de la peuplade des *Albici*, dont la ville principale était Riez : une trop grande distance les en séparait.

⁽²⁾ *Mém. sur les Voconces*, pag. 129.

Millin, et après lui MM. Long et Hersog, reproduisent ainsi cette inscription ⁽¹⁾ :

...VIXVRI
CADIENSES
V.S.L.M.

Vi... Xuri, Cadienses votum solverunt libentes merito.

M. Boisson, membre de la Société d'archéologie de la Drôme, a trouvé dans un vieux manuscrit cette inscription conçue en ces termes ⁽²⁾ :

VENTVRI
GAVDENSES
V.S.L.M.

Venturi Gaudenses votum solverunt libentes merito.

Cette dernière version diffère essentiellement des deux précédentes : le nom incomplet de la divinité a fait place à un adjectif, et les *Cadienses* sont devenus des *Gaudenses*. Je serais très-disposé, pour ma part, à adopter la version *Gaudenses* au lieu de *Cadienses*, car le ruisseau de la Gaude, qui coule près de la chapelle de Notre-Dame de Beaulieu me paraîtrait tenir son nom de ce mot. Mais je doute fort que l'adjectif *venturi* ait existé sur ce monument.

En présence de ces trois textes différents, la restitution de la première ligne de l'inscription est difficile à faire ; aussi il est très-regrettable que le cippe ait disparu.

⁽¹⁾ Long, pag. 70. — Millin, *Voyage dans les départ. du midi de la France*, tom. 4, pag. 153 ; — Hersog, n° 446.

⁽²⁾ *Bull. Société arch. Drôme*, 1868, pag. 463.

Moreau de Vérone et Millin pensaient avec raison que la première contenait le nom d'une divinité, et ils proposaient de lire *Jovi axuri* ou *anxuri* à *Jupiter imberbe* ⁽¹⁾. On pourrait bien admettre la restitution *Jovi*, mais le second nom serait plus probablement celui du génie du *pagus*. C'est à cette divinité que devaient s'adresser tout particulièrement les *Gaudenses*, car le dieu du *pagus* était certainement à leurs yeux plus important que tous les grands dieux de l'Olympe latin. L'assimilation de la divinité indigète à Jupiter ne me paraîtrait pas invraisemblable. On trouve, en effet, sur des inscriptions de la Gaule, de simples génies topiques, identifiés au maître des dieux et des hommes, *qui totum nutu tremefecit Olympum* ⁽²⁾. Le nom incomplet et incertain du dieu indigète mentionné sur cette inscription me semble impossible à restituer.

Les *Gaudenses* appartenaient à un *pagus* resté inconnu, *pagus Gaudensis*, qui figurait parmi les dix-neuf que Pline attribue, sans les nommer, aux Voconces. Ce canton serait situé dans les Baronnie; Mirabel en ferait partie. M. Breton estimait que ce *pagus* devait s'emplacer à Caderousse ⁽³⁾, à cause de la ressemblance du mot *Cadienses* avec le nom de ce bourg : cette opinion, à ce que je crois, n'est pas fondée ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ *Loc. cit.* M. Long trouvait avec raison cette leçon hasardée. — Il existait dans la mythologie latine un *Jupiter anxurus*.

⁽²⁾ Henzen, n° 5617 (*Jovi Baimarcodî*).

⁽³⁾ *Mém. des antiq. de France*, tom. 16, pag. 122.

⁽⁴⁾ La provenance de l'inscription votive ne permet pas d'étendre jusqu'à Caderousse ce *pagus*; il n'y a, du reste, aucun argument sérieux pour cette opinion.

Je pense que le *pagus Gaudensis* avait sa divinité tutélaire comme tous les cantons gaulois : le nom de ce dieu figurait très-probablement dans la première ligne de l'inscription votive. C'est pour ce motif que j'ai cru devoir insérer ce monument épigraphique dans mon *essai*. La chapelle de Notre-Dame de Beaulieu avait peut-être remplacé le temple de ce dieu.

DIVINITÉS DES VILLES.

Chaque ville, chaque *vicus* de la Gaule, étaient sous la protection spéciale d'une divinité éponyme, être surnaturel qui en était la personnification. Les inscriptions gallo-romaines ont conservé les noms d'un très-grand nombre de dieux municipaux ⁽¹⁾ : on peut citer *Nemausus*, *Vesontio*, *Bibracte*, génies tutélares et éponymes des villes de Nîmes, de Besançon et d'Autun ⁽²⁾. Chaque année, les Gaulois célébraient la dédicace de leurs villes : ils immolaient au génie des victimes, ils lui faisaient des libations : cette coutume, qui existait encore au VIII^e siècle de notre ère, fut vivement combattue par saint Eloy ⁽³⁾.

Je ne connais, dans le Vocontium, qu'une seule ville dont la divinité éponyme soit mentionnée sur les monuments épigraphiques, c'est la ville de Vaison, dont le génie tutélaire était le dieu *Vasio*.

(1-2) Orelli, nos 1973, 2032, 2033 et s., 2066 et s., 4220.

(3) Dom Martin, *Religion des Gaulois*, tom. 2 : *Divinités des villes*.

Urbs Vasio.

· VASIO.

Vaison, *Vasio colonia Julia Augusta Vocontiorum*, une des capitales du *Vocontium* que Pomponius Méla met à la tête des villes opulentes de la Narbonnaise (1), a conservé quelques restes de son antique splendeur ; toutefois, les débris de ses édifices ne rappellent pas les monuments de Vienne, d'Arles, d'Orange et de Nîmes. De nombreux objets antiques découverts dans cette ville ornent les musées d'Avignon, de Carpentras, et les cabinets des *curieux*. Un monument épigraphique, consacré au dieu éponyme de Vaison, a été trouvé près de l'église cathédrale de Saint-Quenin (*Sanctus Quinidius*), dont les décorations semblent indiquer un ancien temple païen (2). On lit sur ce monument :

MARTI
ET VASIONI
TACITVS.

Marti et Vasio Tacitus.

Le reproche de réticence fâcheuse mérite d'être adressé au dévot Tacitus, pour ne s'être nommé que de son *cognomen*, et pour laisser ignorer son *nomen*. Aussi

(1) *De situ orbis*, l. 3, c. 5.

(2) Long, *loc. citat.*, pag. 67 ; — Henzen, n° 5919 ; — Dom Martin, *Relig. des Gaulois*, liv. 4, pag. 200 ; — *Voyag. litt.*, par deux Bénédictins, tom. II, pag. 293.

l'épigraphiste, embarrassé, hésite à se prononcer sur son état civil; il n'ose en faire un ingénu, bien que son surnom ait été porté par l'un des plus grands historiens de Rome, par Caius Cornelius. Voilà un oubli que n'aurait certainement pas commis un citoyen romain de race : *habere tria nomina pro civem esse Romanum*. Mais un Voconce, un barbare, est bien excusable de cet oubli, et il a droit à toute notre indulgence.

L'anathème offert par Tacitus à Mars et à Vasio, statue ou tout autre objet, se trouvait suffisamment désigné par l'inscription qui en formait le support. Malheureusement, le donateur n'a pas pensé que le temps venant à séparer ces deux objets, la curiosité des archéologues déçus se croirait en droit de lui imputer à blâme, dix-huit siècles plus tard, son silence imprévoyant de l'avenir.

Vasio était le dieu éponyme de la métropole Voconce, et son temple devait être le plus important et le plus fréquenté de tous ceux de la ville. Peut-être, la cathédrale de Saint-Quenin, près de laquelle a été trouvée l'inscription votive, avait-elle été élevé sur l'emplacement de ce sanctuaire. Ce dieu était vraisemblablement un esprit aquatique mâle, le génie de la capricieuse Ouvèze qui baignait les murs de Vaison. La linguistique et la philologie fournissent des arguments très-sérieux en faveur de cette opinion : la forme masculine *Vasio* rappelle en effet les noms de fontaine et de rivière (¹).

(¹) De Belloguet, *Ethnog. gaul.*, pag. 35; — De Coston, *Noms de lieux de la Drôme*; — *B. Soc. arch. de la Drôme*, 1870, pag. 34 et 35. — La ville Voconce et la rivière portaient le même nom : *Vasio*, *ouasion*, d'où est venu *Ouvèze*. — Cette forme est gauloise.

La divinité éponyme des villes gauloises était très-souvent un esprit aquatique, le génie de la source du principal cours d'eau. Ainsi, Soyons, chez nos voisins les Ségalaunes, Bordeaux, chez les Bituriges, par exemple, avaient pour patrons des fontaines déifiées. *Soio* est connue par une inscription votive très-curieuse ⁽¹⁾; *Divona* a su inspirer le poète Ausone ⁽²⁾.

Le culte des eaux, une des formes primitives du naturalisme aryen, constituait, avant la conquête romaine, le fond de la religion populaire des Gaulois. Un être divin pouvait seul alimenter les sources; aussi, est-ce par milliers qu'il faut compter dans la mythologie gauloise les divinités, tantôt mâles, tantôt femelles, des fontaines, des lacs, des rivières et des mers. L'imagination des Celtes s'était donné une vaste carrière. Toutefois, le rapprochement entre les traits essentiels des déités aquatiques des peuples aryens témoigne de la représentation d'une même idée originelle. Les légendes celtiques, qui ne sont que les vestiges des anciennes croyances religieuses, nous montrent ces esprits dans la vapeur brumeuse des eaux sous les formes les plus variées, et leur attribuent le don de la métamorphose. Des oratoires avaient été élevés près des sources sacrées, et chaque année, au printemps, des fêtes, des pèlerinages, attestaient la popularité de ce culte des eaux. Les esprits aquatiques furent admis dans le Panthéon latin. Le christianisme maintint l'usage de hanter les

⁽¹⁾ L'abbé Rouchier, *Histoire du Vivarais*, tom. 1, p. 134; — *B. Soc. arch. de la Drôme*, 1873, pag. 74.

⁽²⁾ *De clar. Urb. 14, Divona Cellarum lingua fons addite Divis.* — Les formes *soio* et *divona* sont analogues à la forme *Vasio*.

sources sacrées et transforma les vieux sanctuaires (1).

Mars était avec Vasio, d'après l'inscription votive, les génies tutélaires de la principale métropole des Voconces. Non-seulement des divinités topiques de la Gaule avaient été assimilées à Mars, mais encore ce dernier figurait souvent parmi les dieux protecteurs des villes et des *pagi*. Une inscription insérée dans le recueil d'Orelli est consacrée : *Marti et genio Tallatium* (2). On pourrait citer d'autres exemples.

Le culte de Mars était d'ailleurs florissant à Vaison : on a trouvé en effet, dans cette ville, trois monuments épigraphiques dédiés à ce dieu (3).

Ainsi Vasio serait un esprit aquatique mâle, le dieu éponyme de l'Ouvèze et de la ville élevée sur ses bords.

DIVINITÉS DES EAUX THERMALES ET MINÉRALES.

Dès l'aurore des temps historiques, les Grecs connaissaient les vertus médicales des eaux (4). Les Romains

(1) Pictet, *Orig. ind. Europ.*, t. 2, pag. 624; — Cox, *Mithology of the aryan nations*, vol. 2, p. 136; — G. Bulliot, *Culte des eaux sur les plateaux Eduens*, mém. lus à la Sorbonne, 1868, arch., p. 11; — Brueyre, *Contes aryens de la Grande-Bretagne*, p. 253 et s.; — Alfred Maury, *Croyances et légendes de l'antiquité*, Paris, 1863, in-8°; — Rosenzweig, *Les fontaines du Morbihan*, mém. lus à la Sorbonne, 1867, p. 235; — La Villemarqué, *Contes bretons*; — Orelli, nos 1952, 1954, 1953, 2090.

(2) Orelli, n° 183.

(3) Long, pag. 198.

(4) Hippocrate, *De aere, locis et aquis*.

préféraient les sources thermales aux sources minérales ⁽¹⁾. Sous l'Empire, de véritables stations de malades s'établirent auprès des piscines et devinrent dans la suite des lieux à la mode pour des gens bien portants, et recherchés autant pour les agréments qu'on y trouvait réunis que pour les soins de la santé. Chaque station avait ses dieux topiques sans que les nymphes, Apollon, Esculape, etc., perdissent en rien de leurs droits sur les eaux. Les malades, guéris ou soulagés, adressaient leurs remerciements à ces divinités; ils payaient, en outre, un tribut en jetant dans les piscines des pièces de monnaie et des *ex-voto*, qui étaient la représentation de la partie du corps guérie par les eaux ⁽²⁾.

Les Gaulois, longtemps avant la conquête romaine, avaient su apprécier et utiliser les sources minérales et thermales. M. l'abbé Greppo a signalé les stations d'eaux de la Gaule dans un ouvrage remarquable qui contient de nombreux monuments épigraphiques ⁽³⁾.

Le Vocontium avait sans doute ses stations thermales et minérales placées sous la protection de divinités particulières. Deux d'entre elles seulement sont connues par des inscriptions votives.

LES THERMES D'AIX EN DIOIS.

Aquæ Bormanæ.

BORMANVS ET BORMANA.

Aix en Diois est situé à une lieue de Die, sur une colline aux pentes abruptes que couronnent les ruines

⁽¹⁾ Sénèq., *Epistol.* 40.

^(2 et 3) *Etudes arch. sur les eaux therm. ou min. de la Gaule à l'époque romaine.* Paris, 1846, 1 vol. in-8°, pag. 36 et 92.

d'un immense château construit pendant les guerres de religion par le marquis de la Tour-du-Pin Gouvernet, avec des matériaux enlevés à l'église de Die ⁽¹⁾. Vers les premières années de ce siècle, on a découvert, dans l'ancien cimetière de ce village, un petit autel carré avec base et couronnement; il a été transporté à Die, chez le docteur Long, dont la collection est devenue celle de M. de Lamorte-Félines. L'inscription est très-fruste et d'une lecture incertaine; les dernières lettres des trois premières lignes ont entièrement disparu. Les deux premières lignes seulement ont été publiées par M. Long ⁽²⁾. L'éminent épigraphiste, M. Allmer, est parvenu à déchiffrer cette inscription. Voici le texte qu'il a publié dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme* ⁽³⁾.

BORMAN...
 ET BORMAN.
 P. SAPRIN...
 EVSEBES V.S.
 L. M.

Bormano et Bormane, Publius Saprinius Eusebes votum solvit libens merito ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Long, pag. 187. L'église subsiste et le château est détruit pour toujours.

⁽²⁾ Ibid., pag. 108.

⁽³⁾ Ibid., 1871-72, pag. 361.

⁽⁴⁾ La restitution *Bormanæ* avec la voyelle *E* est appuyée sur de nombreux textes épigraphiques. Sur l'autel, il n'y a pas la place suffisante pour mettre *ÆE*, et on trouve rarement ce terme en monogramme *Æ* sur les monuments de cette époque. M. Allmer propose d'ajouter après le *nomen*, *Publi libertus*.

Bormanus et Bormana, dont il est question sur cette inscription votive, étaient vraisemblablement des divinités aquatiques, les génies protecteurs d'une station d'eau établie à Aix en Diois dans le *pagus Deensis* ⁽¹⁾. Cette station devait être thermale, d'après la signification du nom des divinités de ces eaux ⁽²⁾. Une inscription dédiée à Vulcain, le dieu du feu et de la chaleur répandus dans le monde, qui a été trouvée à Aix, paraît confirmer cette opinion ⁽³⁾.

Quelques stations thermales de la Gaule étaient sous la protection d'une divinité dont le nom est identique à celui de Bormanus et présente la même signification ⁽⁴⁾.

Aix-les-Bains, station thermale de nos voisins les Allobroges, avait pour génie tutélaire le dieu *Bormo* ⁽⁵⁾.

Une déesse *Bormana* est connue par une inscription jadis encadrée dans le mur de l'église de St-Vulbas, anciennement St-Bourbaz ⁽⁶⁾.

Bormo et *Damona* étaient les divinités de la station de Bourbonne-les-Bains ⁽⁷⁾.

(1 et 2) *Ethnog. gaul.*, pag. 234;

E. *borb*, entler, enflammer.

borbhan, id.

Arm. *bourbon* | ébullition.

bourbounen | bouillonnement.

Les formes gauloises seraient *Bormanos* et *Bormano*.

(3) *Bull. Société d'arch. de la Drôme*, 1871-72, pag. 361.

(4) *Ethnog. gaul.*, pag. 233 et s.; — Allmer, *Inscrip. votives en l'honneur de la déesse Bormo*. Lyon, 1855, broch. in-8°; — De St-Andéol, *Ce qu'est l'Alaise de Novataise*. Grenoble, 1870, in-8°; — Allmer, *Inscript. de Vienne, etc.*, tom. 3, pag. 303, n^{os} 632 et 633.

(5) Allmer et St-Andéol, ouvr. cit.

(6) Ain (canton de Lagnieu), comte de Moyria-Mailla, *Monuments de l'Ain*. Bourg, 1836, in-4°, pag. 75-76.

(7) Greppo, pag. 28 et s. (Haute-Marne, chef-lieu de canton).

Le dieu des thermes de Bourbon-Lancy et de Bourbon-l'Archambault s'appelait *Borvo* ⁽¹⁾.

Il est à remarquer que les monuments dédiés à ces divinités ont été découverts dans des localités qui ont conservé leur nom assez peu altéré pour être reconnaissable. Le dieu des eaux était en même temps celui du lieu où les thermes étaient situés ⁽²⁾.

On pourrait citer d'autres localités de la France qui tiendraient probablement leur nom du dieu Bormo (Borvo ou Bormanus) ; les thermes de la Bourboule ⁽³⁾, le ruisseau de Bourbouloux ⁽⁴⁾, le bois de Bourboret ⁽⁵⁾, le torrent de Bourmet à Venosc en Oisans, etc. . .

C'est à cette divinité bienfaisante de la Gaule que devrait son nom l'antique et glorieuse maison de Bourbon, toujours vivace, qui a fondé la grandeur de la France. Et cependant les courtisans du grand siècle n'avaient rien trouvé de mieux que de faire dériver le nom de Bourbon du mot *Urbanus* ou de l'expression *bon bourg*, qui serait devenue *bourg bon!!!* ⁽⁶⁾.

Ainsi Bormanus et Bormana étaient les divinités tutélaires et bienfaitantes d'une station thermale située à

⁽¹⁾ Greppo, pag. 56 et s.; — Orelli, 1974. — (Lancy, Saône-et-Loire, ch.-l. de c.) — (L'Archambault (Allier), ch.-l. de c.)

⁽²⁾ Différentes stations thermales en dehors de la Gaule, sont connues sous des noms identiques à celui de *Bormo*, *Bormitomagus*, *Bagni di Borni* en Valteline, etc. (De St-Andéol et Allmer, *loc. cit.*)

⁽³⁾ Puy-de-Dôme.

⁽⁴⁾ Haute-Loire, près St-Paulien, ch.-l. c.

⁽⁵⁾ Drôme, entre les communes de Malissard et de Montélier (canton de Chabeuil).

⁽⁶⁾ Voir Catherinot et Olivier de la Marche, et aussi Valois-Expilly et Ménage.

Aix en Diois. Ils représentaient le génie mâle et le génie femelle de la source et avaient le même caractère. On sait que chaque lieu en Gaule avait ses esprits mâles et ses esprits femelles. A Bourbonne-les-Bains, les thermes avaient pour protecteurs *Bormo* et *Damona* ⁽¹⁾. *Bormanus* et *Bormana* étaient en même temps les patrons de la ville qui avait été bâtie autour des Thermes; ils lui avaient donné leur nom ⁽²⁾. Cette localité s'appelait alors *Aquæ Bormani*. Le mot *aquæ* a survécu au nom *Bormani* qu'il couvre. En effet, dans des chartes de 1189 et de 1279, Aix porte la dénomination de *acquis* ⁽³⁾.

Pline, énumérant les villes de la Province narbonnaise qui ont obtenu le droit du Latium, cite la ville de *Bormanni* sans indication qui permette d'en retrouver l'emplacement. On a soutenu que *Bormanni* devait figurer parmi les dix-neuf petites villes du Vocontium, et qu'elle n'était autre que le village d'Aix en Diois. Die, parvenue plus tard au rang de métropole, aurait absorbé *Bormanni* qui, depuis lors, aurait complètement disparu ⁽⁴⁾.

Cette opinion me paraît contredite par le texte même de Pline. *Bormanni* est compris dans une énumération alphabétique de villes et de peuples de la Narbonnaise. L'auteur ne parle des Voconces, dont il n'avait pas en-

⁽¹⁾ Greppo, p. 28 et suiv., *Ethnog. gaul.*, p. 233.

⁽²⁾ *Argent numerum deorum nominibus variis urbesque condunt.* (Pline, *Hist. nat.*, 31, 2).

⁽³⁾ *Cart. Diens.*, édit. Chevalier, p. 5, 9, 69.

⁽⁴⁾ *B. Soc. d'archéol. Drôme*, 1870, p. 237; — de Saint-Andéol, *sur les Alaises et la ville de Bormanni*, p. 24; — M. de Saint-Andéol emplace *Bormanni* à Aix-les-Bains; son opinion n'est pas mieux fondée.

core été question, que quelques lignes plus loin, et il s'exprime en ces termes ⁽¹⁾ : *Vocontiorum civitatis fœderatæ duo capita Vasio et Lucus Augusti: oppida vero ignobilia XIX attributa*. Aussi je ne crois pas qu'Aix en Diois ait été la ville de *Bormanni*. La situation de cette localité est aussi ignorée que celle de *Comacina* qui figure dans la même énumération. Walckenaer place cette dernière ville dans le Vocontium, à deux kilomètres au nord de Die, sur un ruisseau appelé *Comane*, dont le cours est de quatre kilomètres ⁽²⁾. Je ne pense pas qu'il soit possible d'établir dans le voisinage de Die les positions de *Bormanni* et de *Comacina*, qu'on devrait chercher plutôt dans le midi de la Narbonnaise.

Le nom de *Bormanni* était porté par plusieurs localités de la Gaule. Ainsi on trouve dans l'*Itinéraire d'Antonin* et dans la *Table Théodosienne* un lieu nommé *lucus Bormani*, sur la rivière de Gênes, entre Albenga et Vintimille.

Aix en Diois, sous l'Empire romain, était appelé vraisemblablement *Aquæ Bormani*; mais il ne faudrait pas en induire son identification avec le *Bormanni* de Pline.

Dans l'inscription votive d'Aix, *Bormanus* et *Bormana* ne sont pas décorés des épithètes *Augustus* et *Augusta* auxquelles ils avaient droit ⁽³⁾. Ils ne sont assimilés à aucune divinité latine. Le génie des thermes de Bour-

(1) *Hist. nat.*, l. 3, c. 4.

(2) *Geogr. anc. historiq. comp. des Gaules*, tom. 2, pag. 222.

(3) C'est une erreur probable du lapicide; ces deux divinités, ayant un sanctuaire dans la Province, devaient nécessairement figurer parmi les dieux conservés du culte gaulois.

bonne-les-Bains était identifié à Apollon, le dieu sauveur, *Apollo medicus* (1); c'est le caractère qui conviendrait à *Bormanus*.

L'*ex-voto* de Publius Saprinius était le témoignage de la reconnaissance d'un baigneur dont les eaux avaient rétabli la santé; Saprinius était un affranchi, comme l'indique son surnom grec *Eusebes* (2).

Ainsi, des thermes existaient vraisemblablement à Aix en Diois, sous l'Empire romain; ils devaient être très-fréquentés. En effet, Aix était situé à peu de distance de Die et de Luc, et presque sur les bords de la grande voie romaine, la plus ordinairement suivie pour se rendre en Italie. Les divinités Bormanus et Bormana étaient les protecteurs des eaux et de la ville; et, suivant l'usage, un sanctuaire, où figurait l'*ex-voto* d'Eusebes, avait été élevé en leur honneur dans les thermes.

On pourrait douter aujourd'hui de l'existence des thermes d'Aix en Diois, si l'inscription votive du pieux P. Saprinius n'était là pour l'attester (3).

STATION D'EAU A VAISON OU DANS LES ENVIRONS.

Aquæ Percernium.

PERCERNES.

Un cippe, découvert d'après Papon, à Vaison, à une époque inconnue, est dédié à des divinités que je crois

(1) Greppo, p. 28; *Rev. archéol.*, 1860, janv., p. 58, et juin, p. 391; *l'Apollon gaulois*, par M. Alf. Maury.

(2) Une inscription du musée de Lyon fait connaître un *Eusebes libertus* (de Boissieu, *Inscrip. de Lyon*, p. 191).

(3) Il n'existe dans cette localité aucune source thermale; on m'a toutefois signalé une source d'eau salée.

analogues à Bormanus et à Bormana (1). Voici l'inscription votive :

NYMPHIS AVG.
PERCERNIBVS
T. GENGETIVS
DIONYSIVS
EX VOTO

Nymphis Augustis Percernibus Titus Gengetius Dionysius ex voto.

Les Percernes étaient des divinités indigètes du Vocontium admises par les Romains dans leur Panthéon, ainsi que l'indique l'épithète *Augustæ*. L'inscription votive les assimile aux Nymphes que leur nature attachait aux eaux. Dans la mythologie grecque et latine, les Nymphes étaient considérées comme les amies bienfaitantes de l'homme ; elles calmaient ses douleurs, lavaient ses blessures et guérissaient ses maladies (2). Les poètes les représentaient enjouées, rieuses et danseuses à cause du bruissement et du tournoiement des eaux. De petits édifices, appelés *nymphées*, étaient consacrés aux sources;

(1) Papon, *Hist. gén. de Provence, Paris, 1777*, in-4°, t. 1, p. 99; — Henzen, n° 5761; — *Mém. de la Soc. roy. des antiq. de France*, t. 6, 1842, p. 123 et 124.

(2) *Nymphis salutiferis*, Orelli, n° 1633; — *Nymphis sanctissimis*, Orelli, n° 1635. — Toutes les fontaines étaient sacrées, *fontibus et nymphis sanctissimis*, Grut., 93-94; — *Fonti divino*, Orelli, n°s 6627, 5766; — Cicer., *De natur. deor.*; — Tacite, *Annal.*, 4, 22; — Varro, *de ling. latin.*, 5, 5; — *O fons Bandusiæ splendidior vitro.... Fies nobilium tu quoque fontium....* Horat. *Od.*, l. 3, 13.

et souvent la statue de la divinité se trouvait couchée au fond d'un antre, dans l'oratoire.

Aussi les Percernes pourraient être rangées parmi les divinités aquatiques : elles seraient vraisemblablement les génies protecteurs d'une station d'eau, difficile à emplacer, car on ne connaît pas la provenance exacte de l'inscription votive. Peut-être s'agirait-il de la source célèbre, le Groseau de Malaucène, dont les eaux abondantes ont alimenté les fontaines de Vaison, sous les Romains. Le Groseau est peu éloigné de la capitale Vauconce, et on peut le considérer comme appartenant à cette ville. Aussi y emplace-t-on les *aquæ Vasonis*, qui figurent sur un denier d'argent de Louis-le-Débonnaire (1).

Le nom de *Percernes* ne permet pas de se prononcer sur la nature des eaux placées sous la protection de ces divinités (2). Il est cependant probable qu'il s'agit d'une source médicinale : l'ex-voto de l'affranchi T. Gengetius Dionysius (3) doit être le témoignage de la reconnaissance d'un malade : il figurait dans le sanctuaire des Percernes. Cet ex-voto offrirait plus d'intérêt s'il avait été découvert près de la source, dont il attesterait la vertu et l'emploi curatif à l'époque gallo-romaine, et surtout si le nom du lieu qui y était indiqué, *Percernes*.

(1) *Bull. des chartes*, tom. 4, 1848, pag. 331.

(2) L'historien provençal Papon considère les Percernes comme des divinités des montagnes, d'après une étymologie fantaisiste : *Per*, haut; *cern*, montagnes (*Hist. gén. de Provence*, p. 99. — On pourrait peut-être voir dans le nom Percernes :

Gall., *pair*, cause, germe (latin, *pario*);

Bret., *kar*, aimer, guérir.

(3) Le nom Dionysius appartient à la nomenclature hellénique.

était connu. On rencontre rarement, sur les inscriptions dédiées aux nymphes, la dénomination des divinités locales qui leur étaient assimilées (1). On peut toutefois citer les *nymphæ Griselicæ*, génies des thermes de Gréoulx, situés dans le voisinage du Vocontium (2).

Ainsi les Percernes étaient, par suite de leur assimilation aux nymphes, les divinités d'une source médicinale. Il est très-regrettable que la provenance exacte de l'inscription votive ne soit pas connue, car elle permettrait de préciser le lieu où était établie la station d'eaux, et peut-être même de déterminer la nature des eaux. Toutefois, il serait possible que cette station fût située à Vaison ou dans les environs.

D'autres stations thermales ou minérales existaient vraisemblablement dans le Vocontium. Deux inscriptions votives dédiées aux nymphes, *Nymphis*, indiquent, d'après leur provenance respective, les sources de Vercoiran et du Rasteau, dont les vertus médicinales avaient rétabli la santé de Lucius Carinius Carus et de Maternus (3). Je n'ai pas cru devoir reproduire ces ins-

(1) Orelli, nos 1641, 1642.

(2) Papon, pag. 86. — Gréoulx est dans le canton de Valensole (Basses-Alpes).

(3) Vercoiran est situé dans le canton du Buis, non loin de l'Ouvèze. On y a trouvé un petit autel portatif, sur lequel est l'inscription suivante :

Nymphis / L. Carini / us Caru / s. v. s. l. m.

Cet autel figure dans la collection de M. Ludovic Vallentin, à Montélimar. V. *Bull. Soc. arch. Drôme*, 1874, p. 117.

Le Rasteau est situé dans le canton de Vaison. L'inscription est ainsi conçue :

Nymphis / Augustis / Maternus / v. s. l. m.

Papon, pag. 100; — *Mém. Soc. roy. des antiq. de France*, tom. 6, 1842, p. 123, 124.

criptions dans cet essai, parce qu'aucune divinité indigène n'y était nommée.

L'efficacité des eaux minérales ou thermales du Vocontium est attestée par les inscriptions votives des Saprinius, des Gengetius, des Carinius et des Maternus. Quelque sincères que puissent être ces attestations délivrées sous la forme sacramentelle d'ex - voto, il ne faudrait pas en induire que l'on sortait des bras des nymphes, des Percernes, de Bormanus et de Bormana, fortifié, ravivé pour de longues années. Au lieu de guérisons inespérées, de cures merveilleuses enregistrées sur la pierre par le lapicide, beaucoup de malades ne rapportaient de leurs breuvages quotidiens, de leurs ablutions continuelles, que des effets douteux, que des atermoiements qui ne se gravent point sur le marbre. Plus d'une fois on a trouvé, dans les substructions des thermes, des monuments tumulaires qui contrastent avec les cris de joie et les hymnes de reconnaissance. Ainsi, à Aix en Diois, un fragment d'inscription atteste la douleur d'une épouse et d'un fils : leur mari et leur père, citoyen romain, enlevé à leur affection, était peut-être une victime des eaux (¹).

· DIVINITÉS *MEDICÆ*.

Les peuples aryens attribuaient à la médecine une origine divine. Les Grecs et les Latins en faisaient hon-

(¹) SEX. F. VOL. PATRI...../..... F.QVINTILLA MARITO... / Long, pag. 187.

M

neur à Apollon et à son fils Esculape. Les Gaulois considéraient *Belen* comme le dieu des malades, et son culte était très-répandu dans notre pays ⁽¹⁾.

Les inscriptions votives du Vocontium font connaître deux divinités indigètes *Belesamis* et *Dullovis*, que je regarde, à tort ou à raison, comme des divinités *medicæ*.

BELESAMIS.

Une inscription curieuse, en langue gauloise, mais avec des caractères grecs, a été découverte à Vaison, vers 1825, à deux cents pas environ de l'enclos des Cordeliers; elle figure au Musée d'Avignon depuis 1841. C'est une plaque de marbre, de petite dimension, sur laquelle on lit ⁽²⁾ :

CEΓOMAPOC
OYIAAONEOC
TOOYTIOYC
NAMAYCATIC
EIΩPOYBHAIH
CAMICOCIN
NEMHTON

Σεγομαρος Ουιλλονεος τουουτιους Ναμαυστατις ειωρου βηλη-
σαιμιοσσιν νεμητον.

(1) *Revue arch.*, 1860, janv., p. 58, et juin, pag. 391. *L'Apollon gaulois*, par M. Alf. Maury.

(2) L. de la Saussaye, *Numism. de la Gaule narb.*, Blois, 1842, in-4°, pag. 163; — *Biblioth. des chartes*, 2^e série, tom. 4, p. 312: — Adol. Pictet, *Essai sur quelques inscrip. en lang. gaul.*, broch. in-8°, pag. 11; — Adol. Pictet, *Nouvel essai sur quelques inscrip. en lang. gaul.*, Paris, 1867, in-8°, pag. 33.

La traduction de cette inscription gauloise, d'après l'éminent celtiste genevois, M. Pictet, serait celle-ci : *Segomar, fils de Villonius, magistrat de Nîmes, a élevé à Belésamis ce sanctuaire* ⁽¹⁾.

Cette inscription votive atteste l'importance et la popularité du culte de Belesamis, déesse indigète du Vocontium.

M. Pictet, qui a interprété à deux reprises différentes ce monument épigraphique, a considéré cette divinité comme une Minerve guerrière, une Pallas : le nom *Belisama* répondrait au mot latin *bellicosa* ⁽²⁾. En effet, une inscription votive, encastrée dans le pont de Saint-Lizier, est consacrée à *Minervæ Belisanæ* ⁽³⁾. Les noms *Belisana* et *Belisama* sont certainement identiques à celui de Belesamis ; ces mots paraissent venir du même thème ⁽⁴⁾. Aussi, l'assimilation de Belesamis à Minerve n'est pas invraisemblable. Mais les attributs guerriers de Pallas ne sauraient convenir à la déesse Voconce.

(1) M. Pictet a donné à la divinité le nom de *Belisama*. J'ai cru devoir adopter le nom *Belesamis*, parce qu'il me paraissait plus conforme au texte de l'inscription votive. La terminaison *is* appartient à la langue celtique. Le mot *ροουτιου* est-il traduit exactement par le mot *magistrat*? c'est ce qu'on n'a pu décider jusqu'à ce jour. M. Pictet avait d'abord interprété *εωρου* par *vovit*; il a reconnu que le mot *fecit* était plus exact.

(2) *Loc. citat.*, *Belisama* viendrait de

Gall., *Bel*, guerre;

Scr., *sama*, semblable.

(3) Saint-Lizier, e.-l. e. de l'Ariège, jadis Conserans dans la Novempopulanie :

Minervæ / Belisanæ / sacrum / Q. Valerius / Montanus.

Orelli, nos 1431 et 1963.

(4) Pictet, *loc. citat.*

Je crois qu'il serait plus exact de rapprocher Belesamis de Belen, dieu national de la médecine. Cette opinion, récemment soutenue par M. d'Arbois de Jubainville, est fondée au point de vue linguistique ⁽¹⁾. L'assimilation présentée par l'inscription votive de St-Lizier ne s'opposerait pas à cette interprétation. En effet, les inscriptions latines donnent quelquefois à Minerve l'épithète *Medica* ⁽²⁾. La divinité des eaux thermales de Bath en Angleterre, *dea Sulis*, est identifiée à Minerve; Sulis est invoquée sur une inscription *pro salute et incolumitate* ⁽³⁾.

Aussi, je pense que Belesamis était une déesse *medica* du Vocontium. C'est ce caractère qui conviendrait à la déesse Belisana, de St-Lizier, et à la déesse Belisama, de la Grande-Bretagne, dont l'*æstuarium* est cité par Ptolémée ⁽⁴⁾. Segomar aurait élevé un sanctuaire à Belesamis, parce que cette déesse lui aurait conservé ou procuré la santé qu'avaient peut-être ébranlée ses fonctions.

Le magistrat nimois dut probablement s'adresser d'abord à ses dieux indigètes, qui restèrent sourds à ses prières. Aussi eut-il recours à Belesamis et lui promit-il de lui élever un sanctuaire si elle lui accordait sa gué-

⁽¹⁾ *Le dieu gaulois Belenus et la déesse gauloise Belisama*, *Revue arch.*, mars 1873, pag. 196 et s.; *Belesamis* est un mot dérivé: 1° *Bele*, du thème *Belo*, d'où vient *Belenus*, *Belious*; 2° *Sama* ou *Samis*. Ce terme se retrouve dans plusieurs noms; ex.: *Marlo-Samar* (Beiker-Bestræge III, 354); *samis* signifie en irlandais *doux*, *flatteur*, *paisible*.

⁽²⁾ Orelli, n° 1426.

⁽³⁾ Lysons, *Reliq. britann.*, tom. 1, pag. 8 et s.

⁽⁴⁾ Dom Martin, *Relig. des Gaulois*, tom. 1, pag. 378 et s. — Dom Martin a fait le travail le plus complet qui existe aujourd'hui sur la déesse Belisama; — Ptolém., *Geog.*, 11, 3.

raison. La divinité voconce se laissa fléchir, et Segomar, revenu à la santé, s'acquitta de son vœu. Malheureusement le temps, *dissolvens et disturbans omnia*, a fait disparaître ce monument, sur lequel nous n'avons d'autres renseignements que ceux fournis par l'inscription votive.

Si Belesamis était une déesse de la guerre, comme le prétend M. Pictet, il serait difficile d'expliquer les motifs de l'érection d'un sanctuaire par un Arécomique, magistrat de la ville de Nîmes, à une divinité voconce. En outre, ainsi que je l'ai dit plus haut, je ne crois pas qu'il soit exact de considérer comme dieux de la guerre la plupart des dieux indigètes de la Gaule, dont le culte était restreint à une région.

Le pieux Segomar était sans doute un personnage considérable et influent dans l'état des Volces Arécomiques : ses deux noms, *Segomarus Ouilloneos*, appartiennent à la nomenclature purement gauloise. Le prénom Segomar était répandu dans notre pays (¹). (On retrouve un Segomar sur l'inscription celtique de Dijon (²).) Le *nomen* Villonius n'existe que sur les inscriptions gallo-romaines (³). (Dans un Mémoire lu récemment à l'Académie Delphinale, j'ai établi, d'après les inscriptions et les monnaies, que les Gaulois connais-

(¹ et ²) Pictet, *Inscript. gaul.*, pag. 11; — Orelli, n° 2123. — La terminaison *maros*, qui devint, en latin, *marus*, était très-fréquente dans les noms gaulois : *Indutiomarus*, *Iliomarus*, etc. (Pictet, *loc. citat*). Les deux noms *Segomarus*, *Ouilloneos* affectent les formes gauloises.

(³) Pictet, *loc. citat*. — L'examen attentif de l'inscription votive permettrait de déterminer l'époque à laquelle vivait Segomar, et de savoir si Belesamis était une divinité conservée du culte gaulois.

saient les noms patronymiques, comme toutes les nations Aryennes.)

L'inscription votive de Segomar a une grande importance au point de vue linguistique: elle fait connaître les noms indigènes de la ville de Nîmes, *Namausatis*, et d'une divinité indigète du Vocontium, *Belesamis*. L'interprétation qu'a présentée à ce point de vue M. Picquet est des plus intéressantes. J'ai le regret de ne pouvoir la résumer, parce qu'elle ne saurait rentrer dans le cadre de cet *essai* ⁽¹⁾.

Belesamis serait une déesse *medica* du Vocontium. Un sanctuaire, dû à la reconnaissance d'un illustre malade, de Segomar Villonius, magistrat de Nîmes, avait été élevé à cette divinité dans la ville de Vaison ⁽²⁾.

DYLLLOVIS.

Trois monuments votifs découverts à Vaison, consacrés au dieu Dullovis, témoignent de la popularité de son culte dans la principale métropole des Voconces ⁽³⁾:

⁽¹⁾ Voir cette interprétation dans les deux brochures de M. Picquet. Les mots *eiorou* et *nemeton* se retrouvent sur quelques-unes des inscriptions celtiques connues, *ieuru* et *nemetum*. Le verbe *ieuru* correspond au latin *fecit*; *nemetum* se traduit par *templum*, *fanum*; le terme *sosia* signifie *hocce*. Il n'y a que le mot *tooutious* dont le sens n'est pas encore certain. L'inscription en langue latine serait donc: *Segomarus Villonius tooutious nemausi fecit Belesamæ hocce fanum*.

⁽²⁾ Il est probable que Belesamis avait d'autres sanctuaires à Vaison, et qu'elle y était honorée d'un culte spécial par les Voconces.

⁽³⁾ Dom. Martin., *Relig. des Gaul.*, tom. 2, pag. 396; — Orelli, n° 1990; — Long, pag. 68; — Papon, *Hist. gén. de Provence*, Paris, 1877, in-4°, tom. 1, pag. 99.

1° Un petit autel présente, sur l'une de ses faces, l'inscription suivante :

DVLLLOVI
M. LICINIUS GOAS
V. S. L. M.

Dullovi Marcus Licinius Goas votum solvit libens merito.

Le surnom Goas, d'origine grecque, indique que Marcus Licinius était un affranchi.

2° Sur un fragment d'autel, on lisait :

INO DVLLLOVI VIVOS.

Ino Dullovi vivos.

Le *prænomen* et le *nomen* du personnage ne figuraient pas sur ce cippe brisé : il n'était rappelé que par son surnom, qui paraissait désigner un affranchi. Le mot *vivos* était mis pour *vivus* (revenu à la santé) : on trouve dans les inscriptions plusieurs exemples de cette forme archaïque ;

3° Le troisième monument était certainement le plus important et le plus curieux. C'était une pierre taillée en forme de cippe, qui représentait une divinité mâle entourée de lauriers. Au-dessous de ce bas-relief, était cette mention :

DVLLLOVIO.

Ces deux derniers monuments, publiés par Papon et par Dom Martin, n'ont été reproduits, depuis cette

époque, dans aucun recueil ⁽¹⁾. Ils ont probablement disparu, ce qui est très-regrettable ⁽²⁾.

Dullovius était sans doute un dieu conservé du culte gaulois, bien qu'il ne portât pas, sur ces trois monuments volifs, l'épithète *augustus*. Le temple qu'il avait à Vaison permet de supposer, non sans raison, qu'il avait été admis dans le Panthéon latin. Le lapicide n'a assimilé cette divinité à aucun des dieux de l'Olympe. Aussi, Dom Martin disait que Dullovius était un dieu sur lequel il n'était pas même permis de deviner ⁽³⁾.

Toutefois, les branches de laurier qui entouraient Dullovius pourraient permettre de déterminer le caractère de ce dieu.

Dans toutes les nations aryennes, le culte des arbres était très-répandu. Ce sentiment religieux était éveillé par la profondeur et le silence des bois, par l'admiration pour la beauté, ou par la reconnaissance pour les bienfaits salutaires. A Rome et en Italie, le chêne était consacré à Jupiter, le laurier à Apollon, le pin à Cybèle, le peuplier à Hercule, etc.

Le laurier était considéré chez les peuples aryens comme un arbre salubre, destiné à purifier et à gué-

(1) Dom Martin, *loc. citat.*; — Papon, *cod. loc.* — D'après ces inscriptions, on disait *Dullovius* ou *Dullovius*. Il se pourrait que le mot *Dullovio*, sur le bas-relief, fût un génitif gaulois. C'est ce que je crois; aussi ai-je adopté la forme *Dullovius*, qui est gauloise.

(2) Il est surtout regrettable que le bas-relief n'ait pas été décrit d'une façon plus complète et qu'il n'ait pas été dessiné. On ne connaît qu'un très-petit nombre de représentations de divinités gauloises. On ne saurait trop répéter: *colligite ne pereant*.

(3) *Relig. des Gaul.*, *loc. citat.*

rir, à prévenir et à détourner les maladies, les maléfices et les mauvaises influences. Dullovis, qu'un bas-relief représente entouré de branches de laurier, deviendrait un dieu sauveur et purificateur, un dieu *medicus* : l'étymologie du nom Dullovis pourrait au besoin venir à l'appui de cette interprétation (1). L'inscription votive d'Ino confirme ce caractère de *medicus* que j'attribue à Dullovis : cet affranchi, atteint d'une maladie grave, n'aurait dû sa guérison qu'à ses prières à Dullovis; c'est ce qu'atteste le cippe : *Ino revenu à la santé (vividus), à Dullovis*. L'ex-voto de Goas était aussi le témoignage de la reconnaissance d'un malade. Quant au bas-relief, dont nous n'avons qu'une description incomplète, il serait difficile d'affirmer s'il était un simple ex-voto, ou bien la représentation officielle de la divinité placée au-dessus de l'autel où s'accomplissaient les cérémonies religieuses.

Je crois qu'en présence des trois monuments votifs, on pourrait considérer *Dullovis* comme un dieu *medicus*. Il serait possible que le culte de Dullovis ait été associé à celui de *Belesamis*.

DIVINITÉS SIMPLEMENT TOPIQUES.

En Gaule, chaque lieu avait sa divinité, à laquelle étaient attribués les phénomènes naturels. Toutes les na-

(1) Le nom Dullovis viendrait de :

Irl. *Duw*, Dieu;

— *Uawz*, joie, plaisir, gaieté, santé, c'est-à-dire dieu de la santé.

tions aryennes, dans leur développement parallèle, en étaient arrivées à reconnaître ces divinités secondaires et intermédiaires, dont les attributs étaient analogues chez chacune d'elles. Nos études classiques nous ont rendu familiers les milliers de dieux locaux, éponymes, domestiques, etc., de la Grèce et de l'Italie ; mais les génies celtiques nous sont pour la plupart inconnus : des inscriptions votives nous ont conservé les noms de quelques-uns d'entre eux.

Dans le Vocontium, je ne connais, d'après les monuments épigraphiques, qu'une seule divinité purement topique, qu'un seul *genius loci* : c'est l'esprit de la Fontaine ardente, une des sept merveilles du Dauphiné (1).

La Fontaine ardente.

IGNES ÆTERNI.

Vif est un bourg important situé dans la fertile vallée de la Gresse, un des affluents du Drac ; l'église est fort

(1) Les sept merveilles du Dauphiné étaient : le Mont Aiguille, la grotte de Notre-Dame-de-la-Balme, la Fontaine ardente, les Cuves de Sassenage, le Préciosier de Sassenage, la Manne de Briançon et la Tour-Sans-Venin :

*Merveilles du pays, dont on dit tant de bien,
Soit dans les vers, soit dans la prose,
Vous êtes un peu plus que rien,
Mais, à dire le vrai, vous n'êtes pas grand'chose.*

(Thomas Delorme, avocat à Grenoble à la fin du xvii^e siècle. Recueil manuscrit de la Bibliothèque de Grenoble. — *Acad. inscrip. et bell. lett.*, vi, 756 ; — Rochas, *Biogr. du Dauphiné*, tom. 1, pag. 307.)

curieuse, une partie appartient à l'époque romane primitive, l'autre paraît accuser la deuxième moitié du XII^e siècle. On remarque à l'angle sud-est du clocher un marbre du III^e ou IV^e siècle, qui porte cette inscription en lettres de cinq centimètres de hauteur (1) :

IGNIBVS
ÆTERNIS IVL.
PLACIDIANVS
V. C. PRÆF. PRÆ
TORI
EX VOTO POSVIT

*Ignibus æternis Julius Placidianus vir clarissimus
præfectus prætori ex voto posuit.*

Je crois que les feux éternels, *ignes æterni*, mentionnés sur cette inscription votive, ne sont autres que ceux de la Fontaine ardente, située à 5 kil. environ de Vif, et dont l'origine est très-ancienne. Saint Augustin fait mention, dans la *Cité de Dieu*, de ce phénomène (2).

La flamme, légèrement bleuâtre et fort vive qui s'échappe de la Fontaine-Ardente, avait dû frapper l'imagination des Voconces. Le culte du feu éternel a été la première religion des Aryas. Cette flamme, qui paraît danser, sautiller, tantôt filant comme un martin-pêcheur, tantôt disparaissant tout-à-fait, était vraisemblablement considérée par nos pères comme un être fantastique, comme le génie du lieu, qui témoignait ainsi

(1) Long, pag. 183.

(2) Lib. 21, c. 7.

de sa présence. La Fontaine-Ardente a sa légende qui tire peut-être son origine de cette divinité topique (1).

La Fontaine-Ardente a été célébrée en vers héroïques dans les *septem miracula Delphinatus* que Salvaing de Boissieu dédia à la reine Christine de Suède. Il lui présenta en personne un exemplaire de son ouvrage lorsqu'elle passa à Valence pour se rendre à la cour de France. Cette fontaine est appelée : *Pyrocrene sive fons ardens in agro Gratianopolitano* (2) :

Unum pegasides, unum celebrate, Camæuæ,
Fœdere qui socias imito vomit ignibus undas.

Les *ignes æterni* seraient ainsi les flammes de la Fontaine-Ardente et figureraient parmi les divinités topiques du Vocontium. Pline rapporte des phénomènes semblables qui attiraient les hommages des populations voisines (3). Une curieuse inscription, trouvée près de la Fontaine-Ardente et rapportée par le premier président Salvaing de Boissieu, viendrait à l'appui de cette opinion (4) : elle nous apprend que Lucius Maternius Optatus a élevé un sanctuaire à Vulcain. Vulcain, dans la mythologie latine, était le dieu du feu répandu dans

(1) On raconte qu'il existait en cet endroit une ville, *Bayam*, qui fut engloutie et remplacée par la Fontaine-Ardente, parce qu'un dieu, sous la forme d'un mendiant, n'avait pu y obtenir l'aumône.

(2) *Septem miracula Delphinatus*, etc. Gratianopoli, 1656, in-8°; Chorier, *Hist. de Dauph.*, tom. 1, pag. 48; — Guy-Allard, *Dict. du Dauph.*, v° *Merveilles*; Rochas, *Biogr. du Dauphiné*, tom. 2, page 384.

(3) *Hist. nat.*, l. 2, c. 117.

(4) L. Maternius Optatus / Vulcano Aug. sacrum f./; — Long, page 183.

l'univers: *Vulcanum volunt ignem mundi*. dit saint Augustin ⁽¹⁾. Le feu, puissant agent du monde, soit comme esprit créateur et vivifiant, soit comme élément destructeur, a joué un grand rôle dans les croyances religieuses de l'antiquité ⁽²⁾. La provenance de l'inscription votive en l'honneur de Vulcain indique suffisamment qu'il s'agit de la Fontaine-Ardente. Pour les Romains, c'était Vulcain qui se montrait sous la forme d'une flamme vive et légère. Cette puissance de la nature, considérée dans la substance dans laquelle on la voyait agir, recevait un culte direct. Il est probable que les flammes sortaient dans le sanctuaire élevé en ce lieu à Vulcain par le pieux Maternius. Aussi je crois que les *ignes æterni* ne sont autres que les feux de la Fontaine-Ardente.

Le nom indigène de ce dieu topique avait été remplacé par l'expression *ignes æterni*: le culte de ce *genius loci* n'avait pas été proscrit par les Romains, puisqu'il était encore en honneur au iv^e siècle de notre ère. Le sanctuaire de la divinité indigète était sans doute le même que celui qu'éleva ou que releva Maternius et qu'il consacra à Vulcain, le dieu latin correspondant.

Le sanctuaire de la Fontaine-Ardente était célèbre et fréquenté, puisqu'un personnage considérable de l'Empire romain, préfet du prétoire, *vir clarissimus*, daignait s'y rendre.

Julius Placidianus voyait peut-être dans ce phénomène naturel les feux éternels, Vesta, symbole de la

(1) *De civitat. Dei*, lib. 7, c. 16.

(2) Par Vulcain, disait-on, les volcans ébranlent la terre. — Le feu était considéré comme l'élément générateur masculin; l'eau était l'élément générateur féminin.

ville éternelle. Ce personnage est probablement le Placidianus qui figure dans les fastes consulaires sous l'empereur Tacite, l'an 299 de notre ère (1).

On a soutenu qu'il fallait entendre par *ignes æterni*, les étoiles : plusieurs inscriptions confirment en effet cette signification (2). On connaît aussi la célèbre invocation aux astres que Virgile place dans la bouche d'un de ses héros (3) :

Vos æterni ignes et non violabile vestrum
Testor numen.

Je conviens que l'expression *ignes æterni* est exactement traduite par le mot *étoiles*. Toutefois, je crois que l'inscription votive de Placidianus est spécialement dédiée aux flammes de la Fontaine-Ardente. La provenance de cette inscription, le sanctuaire élevé à Vulcain par Maternius, permettent de soutenir cette opinion (4).

(1) Long, pag. 183.

(2) Ibid. — *Bull. arch. Drôme*, 1876, pag. 87.

(3) *Æn.*, lib. 2, v. 154.

(4) L'expression *ignes æterni* a été détournée de sa véritable acception.

On s'expliquerait difficilement pourquoi un personnage aussi important que Placidianus serait venu invoquer les étoiles dans le voisinage de la Fontaine-Ardente. Le site n'a rien d'enchanteur ; il n'y existe aucune trace de villa romaine.

DIVINITÉS IGNOTÆ.

Deux divinités du Vocontium, dont je n'ai pu déterminer le caractère, méritent cependant d'être signalées.

SVMELIS VORETOS.

Non loin de Vaison a été trouvé un fragment de cippe sur lequel on lit cette inscription mi-gauloise et milatine, dont les lettres sont mal formées (¹).

IVBRON
SVMELI
VORETO
VIRIVS □ F.

Ce cippe se trouve aujourd'hui dans la collection de M. Chastel à Malaucène.

Cette inscription a exercé la sagacité des épigraphistes les plus distingués. Le savant celtiste, M. Pictet, en a donné une interprétation très-satisfaisante dans la *Revue archéologique* (²); il traduit ainsi le texte: *Virius fecit iubron Sumeli Voreto*, Virius a fait un vase à Sumelis Voretos (³).

Sumelis Voretos serait une divinité indigète du Vocontium.

Le *iubron* vase, fait et offert par Virius à ce dieu, se

(¹) *Bibl. des chartes*, 1847-1848, tom. 4, pag. 326.

(²) 1867, juin, pag. 400.

(³) *Iubron* comp. avec l'Irl. *iubhrach* (vase de bois, étroit par le haut et large par le bas). — O'Donov, *Gloss.*, v, c.

rapprocherait beaucoup du *cantalon* (cantharus), dont il est fait mention sur la célèbre inscription Gauloise de Volnay ⁽¹⁾.

Le nom du personnage Virius est latinisé pour Virios, qui est un nom gaulois que l'on ne trouve que sur des inscriptions gallo-romaines, ainsi que les formes dérivées *Viricus*, *Virillius*, *Virio*, *Virianus* ⁽²⁾.

Les noms Sumelis Voretos signifieraient le *bien doux protecteur* ; les formes latines paraissent avoir été substituées par suite de la même influence qui a fait mettre Virius pour Virios ⁽³⁾. La signification des noms de cette divinité n'est pas suffisante pour se prononcer sur son caractère. Aussi y a-t-il lieu de la considérer comme divinité *ignota*.

Il est à remarquer dans cette inscription que l'accusatif est en tête et le verbe à la fin. Le mot F, *fecit*, remplace le mot *ieuru* qui se trouve sur les inscriptions gauloises avec la même signification. Le datif *Sumeli Voreto* devrait être correctement en gaulois *Sumele Voretu*. L'inscription pourrait être ainsi rétablie en langue gauloise : *iubron Sumele Voretu Virios ieuru* ⁽⁴⁾.

L'éminent épigraphiste, M. Allmer, a examiné récemment cette inscription ; il nous apprend que la pierre est fruste, qu'elle est brisée par en haut et retaillée du côté gauche. Voici le texte qu'il a publié ⁽⁵⁾ :

⁽¹⁾ *Rev. arch.*, juin 1867, article de M. Pictet, pag. 400.

⁽²⁾ *Mon mms.*, I, II, 3, 14. — Murator, 870, 3. — Stein, 493.

⁽³⁾ Pictet, *loc. cit.*

⁽⁴⁾ *Ibid.* — Le mot *fecit*, dans l'inscription de Vaison, dédié à Belesamis, est traduit par le terme *eiorou*.

⁽⁵⁾ *Bull. Soc. d'archéol. Drôme*, 1876, p. 208. — On remar-

SVBRON.....
 SVMELI.....
 VORETO.....
 VIRIVS F.....

Subron Sumeli Voreto Virius F.....

M. Allmer voit dans cette inscription une épithape inexplicable par suite de la disparition des lettres du côté gauche. Virius est le nom du personnage qui a érigé ce monument, et l'F est l'initiale de son surnom.

Quelle que soit l'autorité qui s'attache au nom du savant archéologue, je crois que l'interprétation de cette inscription présentée par M. Pictet doit être adoptée (*).

La divinité Sumelis Voretos n'en reste pas moins entièrement inconnue; on doit regretter la mutilation du monument votif de Virius.

..... DALLA.

Il a été découvert, il y a dix ans environ, près du Puy-Saint-Martin, sur la limite extrême du Vocontium, un cippe en pierre calcaire, de petite dimension, brisé en haut, en bas et du côté gauche, sur lequel on lit cette inscription (il figure dans une collection privée à Montélimar (**)) :

quera que le texte de M. Allmer diffère peu de celui publié par M. Pictet : le mot *iubron* est devenu *subron*.

(*) L'interprétation de M. Pictet n'est peut-être pas le dernier mot de la science celtique.

(**) Collection de M. Ludovic Vallentin.

. D A L L A E
 O N S E R V A T R I C .
 Q . V O L V S I V
 A L E R A N
 R V O C



Cette inscription votive, malheureusement incomplète, pourrait être restituée ainsi : *Dallæ Conservatrici Quintus Volusius (Quinti filius) Valerianus..... Decurio Vocontiorum.....* M. Allmer, qui a publié cette inscription dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, pense avec raison que la lettre R, surmontée d'un trait, doit s'interpréter par *Decurio* ⁽¹⁾. Un monument épigraphique du musée de Lyon, inséré dans l'ouvrage de M. Long, fait connaître un *decurion* des Voconces, *Sextus Atilius Sabinus* ⁽²⁾.

Le personnage Q. Volusius Valerianus était un ingénu : son *cognomen* et son titre de *decurion* l'attestent ⁽³⁾.

⁽¹⁾ 1871-72, p. 366, *Dallæ conservatrici Volusius Valerianus decurio Vocontiorum*.

⁽²⁾ Page 128. — A la même page, M. Long cite une marche d'escalier de la maison Audra avec cette inscription fruste :

..... D.D.....
 OPOPENIS
 DCRIO.....

⁽³⁾ Sur les *decurions*, sénateurs municipaux, de Coulanges, *Hist. des Inst. polit. de l'anc. France*, p. 131.

Le nom de la déesse indigète à laquelle s'adresse Valerianus, est incomplet et impossible à rétablir. Aucune autre inscription votive ne présente le nom d'une divinité gauloise avec la finale *dalla*. L'épithète *conservatrix* qui figure sur l'inscription votive que j'ai reproduite, ne saurait fournir aucune indication sérieuse sur le caractère de cette divinité.

Dans les recueils d'inscriptions, en effet, cette épithète est donnée à la plupart des dieux de l'Olympe Romain, à Jupiter ⁽¹⁾, à Mars ⁽²⁾, à Mercure ⁽³⁾, à Junon ⁽⁴⁾, à Proserpine ⁽⁵⁾ et même à la Fortune ⁽⁶⁾.

Telles sont les divinités indigètes du Vocontium que des inscriptions votives ont sauvées de l'oubli ; malheureusement leur culte est entièrement inconnu ; leur caractère est même incertain, malgré le secours puissant de la linguistique ⁽⁷⁾ ; j'ai toutefois indiqué les noms gaulois de la plupart d'entre elles ⁽⁸⁾. Aussi mon *Essai* me paraît-il se réduire à une simple nomenclature ; j'ai

(1) Henzen, n° 3632.

(2) Orelli, nos 1344 et suiv.

(3) Ibid., n° 1408.

(4) Ibid., n° 1301.

(5) Ibid., n° 1474.

(6) Henzen, n° 3788.

(7) Des inscriptions de Lyon nous apprennent qu'on faisait en l'honneur des divinités topiques une collecte annuelle, *annua stips*, pour en assurer le culte (de Boissieu, *Inscript. antig. de Lyon*, etc..., pag. 9 et 18). Il devait en être de même dans le Vocontium.

(8) Ainsi : *Rudianos*, — *Andarta*, — *Albiorix*, *Albiorica*, — *Vasio*, — *Bormanos*, *Bormana*, — *Belesamis*, — *Dullovis*.

pensé toutefois qu'il serait utile et intéressant de la faire connaître, si sèche et si stérile qu'elle fût. Le classement des dieux des Voconces que je propose n'est peut-être pas à l'abri de toute critique ; je n'ai nullement l'intention d'avoir définitivement résolu les questions soulevées par les inscriptions votives que j'ai reproduites. Je me tiendrai pour satisfait si mon travail provoque de nouvelles recherches et conduit ainsi à des résultats de plus en plus certains.

